



Pour aller plus loin...

Document coproduit par l'équipe de chargées de projet Grandir ensemble des regroupements de centres de la petite enfance du Consortium de l'Est

Réfléchir et agir ensemble pour grandir

Guide de soutien à l'élaboration d'un plan d'action pour l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles vivant en contexte de défavorisation



**GRANDIR
ENSEMBLE.**

Ces documents ont été réalisés dans le cadre du projet Grandir ensemble par les chargées de projet, rattachées aux différents regroupements de CPE (RCPE) et par les agentes-conseil en soutien pédagogique et technique (ACSPT) des bureaux coordonnateurs (BC) participants au projet.

L'aspect visuel a été uniformisé aux couleurs du projet Grandir ensemble. Le contenu a cependant été respecté dans son intégralité et représente le fruit de la réflexion et du travail des principaux acteurs. Nous sommes conscients que ces outils sont perfectibles, mais ils représentent bien l'état d'avancement du travail en ce mois de novembre 2009.

Nous avons souhaité rendre disponibles à l'ensemble des bureaux coordonnateurs quelques exemples des produits dérivés des activités réalisées dans plusieurs régions. N'hésitez pas à les utiliser et à les adapter à vos réalités. Les conceptrices seront ravies que vous leur fassiez parvenir vos suggestions et commentaires. Grandir ensemble a contribué avec d'autres projets à engendrer un mouvement de conscientisation et d'actions en regard de l'intervention en contexte de défavorisation. Nous espérons grandement que ces documents vont soutenir la vivacité de ce mouvement.

Monique Laprise
Gestionnaire du projet
Grandir ensemble

Crédits :

Recherche : Geneviève Belisle, Marie-Christine Gauvin, Mélanie Lavoie, Michèle Leboeuf et Geneviève Lemay

Conception : Mélanie Lavoie et Michèle Leboeuf

Direction : Réseau des services à la petite enfance de l'Est du Québec (01-11), Regroupements des centres de la petite enfance du Saguenay-Lac-St-Jean (02), de Québec et Chaudière-Appalaches (03-12), et de la Côte-Nord (09)

Plusieurs des activités proposées ont été expérimentées au sein des communautés d'apprentissage du projet Grandir ensemble. Nous remercions chacun des participants.

Comité de lecture

Sylvie Baril, Simon Dufresne, Geneviève Issalys, Marie-Annie Poudrier, Sylvie Provencher

Révision linguistique : Lorraine Roy

Diffusion : Cet outil est distribué gracieusement à tous les chargés de projet Grandir ensemble et aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial du Québec ciblés par le projet afin de soutenir leurs réflexions sur l'accueil des familles plus vulnérables. Les autres CPE ou BC intéressés à se procurer le document pourront en défrayer les seuls frais de production et d'envoi.

Le document peut être consulté en version pdf sur le site Internet de chaque Regroupement de CPE ayant contribué à sa conception

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-922815-07-8

Tous droits réservés aux Regroupements des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord, de l'Est-du-Québec et du Saguenay-Lac-St-Jean

Novembre 2009

Dans cet ouvrage, l'utilisation du féminin inclut le masculin et vise uniquement à alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Question de terminologie	4
Petit lexique.....	4
Introduction	6
Utilisation du guide	7
Section 1 : réfléchir aux enjeux entourant l'accueil des enfants vivant en contexte de défavorisation	8
1.1 Le cadre légal, réglementaire et identitaire des bureaux coordonnateurs et des centres de la petite enfance	8
1.1.1 Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial	8
1.1.2 Centres de la petite enfance (installation)	10
1.2 Le cadre de référence : les connaissances autour du développement des enfants vivant en contexte de défavorisation	11
Section 2 : observer pour établir un portrait des besoins et de notre réalité	16
2.1 Les caractéristiques et les besoins de votre communauté et de sa population	16
2.2 Le portrait de votre organisation et de ses acteurs	18
Section 3 : planifier, organiser, réaliser et évaluer	20
3.1 Analyser les données recueillies	21
3.2 Planifier les actions.....	21
3.2.1 Identifier le but	23
3.2.2 Choisir les objectifs du plan d'action.....	24
3.2.3 Analyser les ressources disponibles	26
3.2.4 Sélectionner les activités à mettre en œuvre	26
3.2.5 Déterminer les indicateurs de réussite et les résultats attendus	27
3.3 Organiser les activités sélectionnées.....	32
3.4 Réaliser les activités et superviser leur mise en œuvre.....	32
3.5 Procéder à l'évaluation finale	33
Conclusion	34
Annexes	
Annexe 1 : Petit lexique à démêler.....	35
Annexe 2 : Facteurs de risque et de protection	40
Annexe 3 : Faits saillants des principales enquêtes et recherches: vrai ou faux?.....	42
Annexe 4 : Portrait du territoire	46
Annexe 5 : Répertoire d'activités pouvant être intégrées à un plan d'action en contexte de vulnérabilité	47
Annexe 6 : Tableau d'opérationnalisation des activités	49
Références.....	50

« Nous sommes tous responsables de tout et de tous devant tous, et moi plus que tous les autres. »

Dostoïevski

« La pauvreté n'est pas naturelle. Ce sont les hommes qui la créent et la tolèrent. Ce sont les hommes qui la vaincront. Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité. C'est un acte de justice. »

Nelson Mandela

Question de terminologie

Le présent guide se préoccupe des environnements socio-éducatifs dans lesquels évoluent les enfants « vulnérables » (i.e. cumulant plusieurs facteurs de risque). Pour ce faire, les regroupements de centres de la petite enfance de l'Est du Québec ont choisi d'utiliser alternativement les termes « contexte de défavorisation » et « contexte de vulnérabilité ». Sans considérer les deux termes comme de réels synonymes, il reste qu'ils décrivent deux contextes qui se recoupent à plusieurs égards. Même si on retrouve des enfants vulnérables dans tous les milieux socioéconomiques, il est démontré que le fait de vivre en contexte de défavorisation matérielle et sociale augmente considérablement les probabilités, pour le tout-petit, de cumuler plusieurs facteurs de risque pouvant compromettre son développement. L'élaboration de ce plan d'action est l'occasion de se préoccuper de l'ensemble des enfants vivant en contexte de vulnérabilité, avec un souci particulier pour les familles vivant en milieu défavorisé.



Petit lexique

Accompagnement

Soutien que l'on apporte à des personnes (enfant, parents ou RSG) afin qu'elles puissent progresser dans leur cheminement ou leur développement.

Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC)

Organisation à but non lucratif agréée par le ministre pour coordonner, dans un territoire délimité, les services de garde éducatifs offerts par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'il a reconnues. Il a également pour fonctions d'assurer le respect des normes déterminées par la loi et de répartir les places subventionnées entre les RSG reconnues, selon les besoins des parents et suivant les instructions du ministre. Ce sont majoritairement des centres de la petite enfance qui sont agréés à titre de bureaux coordonnateurs.

Centre de la petite enfance (CPE)

Organisme à but non lucratif fournissant des services de garde éducatifs dans une ou plusieurs installations. Le CPE s'engage à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu'il reçoit.

Compétences parentales

Somme des attitudes et des conduites parentales favorables au développement harmonieux d'un enfant. Elles ont pour fonction de nourrir, protéger, guider et encadrer l'enfant. Les compétences parentales sont ancrées dans un contexte culturel. Ce sont des attributs susceptibles de se modifier au cours du temps.¹²

Défavorisation matérielle et/ou sociale

État observable et démontrable de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille et le groupe. Ce désavantage prend la forme matérielle quand il est caractérisé par la privation de biens et commodités de la vie courante. La défavorisation sociale est, quant à elle, reflétée par la fragilité du réseau social et l'isolement de l'individu ou de la famille.

Facteurs de protection

Situations ou éléments agissant comme des points d'appui dans le développement de l'enfant, constituant des éléments susceptibles de contrebalancer l'effet négatif de certaines situations ou particularités de l'enfant ou de son environnement, ou du moins de l'atténuer.

Facteurs de risque

Caractéristiques de l'enfant ou de son environnement qui accroissent la probabilité d'avoir des problèmes de santé physique ou mentale, de même que des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Qualité des services de garde éducatifs

Les chercheurs associent le concept de qualité aux caractéristiques physiques, structurelles et interactionnelles de l'environnement du service de garde pouvant affecter l'expérience et le développement de l'enfant.

Responsable de service de garde en milieu familial (RSG)

Travailleuse autonome, agissant à son propre compte, qui fournit dans une résidence privée des services de garde aux parents avec qui elle contracte. Elle est reconnue par un bureau coordonnateur suivant les conditions et modalités déterminées par règlement. La RSG s'engage, envers les parents des enfants qu'elle accepte de recevoir, à fournir des services de garde éducatifs conformément à la Loi et au Règlement. Elle gère son entreprise de façon à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu'elle reçoit.

Sensibilité parentale

Habilité du parent à percevoir et décoder les signaux que son enfant lui envoie, et à y répondre adéquatement.

Vulnérabilité

Le seuil critique à partir duquel le développement de l'enfant est compromis, est atteint lorsque l'enfant cumule quatre facteurs de risque et plus³. On parle ainsi du «seuil de vulnérabilité» ou d'enfants «vulnérables».



Par quatre chemins...

Jeu d'association (voir à l'annexe 1) : favorisant une appropriation des différentes définitions

Introduction

Malika, 15 mois. Gabriel, 4 ans. Matis, 3 ans. Léa, 2 ans. Quatre jeunes enfants habitant au Québec. Chacun d'eux a sa propre histoire. Une histoire unique, singulière. Ce sont des histoires qui, pourtant, se ressemblent à certains égards, car ces enfants ont pour point commun de grandir au sein d'une famille qu'on pourrait qualifier de défavorisée. Et cette réalité vient teinter leur parcours en créant un contexte d'adversité dans lequel petits et grands ont d'importants défis à relever.

Malika, Gabriel, Matis et Léa. Sur les quatre, un seul⁴ a la chance de fréquenter un service de garde éducatif de grande qualité. Ce qui lui permet d'être accueilli avec chaleur, de recevoir des soins attentionnés et d'être accompagné dans ses apprentissages et son développement. Ce qui permet aussi à ses parents d'être reconnus et soutenus quotidiennement dans l'exercice de leur rôle parental. Pour les trois autres, la situation est moins favorable : isolement, services de garde de piètre qualité et difficiles d'accès, exclusion, non-renouvellement de contrat ou tout simplement absence de services.

Accessibilité et qualité. Accueil et accompagnement. Voilà les défis majeurs de l'intervention en milieu défavorisé au Québec. Le présent guide, conçu dans le cadre du projet Grandir ensemble⁵, soutient les centres de la petite enfance (CPE) et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) qui décident de relever ces défis.

Pourquoi se doter d'un plan d'action spécifique à l'intervention en contexte de défavorisation?

Les données de recherche le démontrent : les enfants de milieux défavorisés gagnent à fréquenter un service de garde éducatif de bonne qualité. Pourtant, ils sont beaucoup moins nombreux à y avoir accès⁶⁷. Le réseau des services de garde éducatifs, soucieux de favoriser l'égalité des chances pour tous, doit se questionner et se mobiliser de façon à mieux accueillir et accompagner ces enfants. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique à l'intervention en contexte de défavorisation permettent à chaque CPE ou BC de cibler des stratégies pertinentes et efficaces. Il ne s'agit pas d'étiqueter ou de singulariser certains enfants sur la base de leur milieu de vie. Il s'agit de questionner les pratiques en se demandant si elles favorisent l'accueil et l'accompagnement de tous les enfants et familles dans une perspective inclusive.

Concevoir un plan d'action exige une démarche rigoureuse : réfléchir, observer, planifier, organiser, réaliser et évaluer. C'est peut-être une nouvelle culture pour certains CPE ou BC : les objectifs et activités retenus s'appuient sur un cadre de référence, sur une étude approfondie des besoins et de la réalité du terrain et sur l'identification de mécanismes permettant d'évaluer les gestes posés.

Un plan d'action n'est pas un plan de développement professionnel. Ce n'est pas une offre de services aux RSG. Ce n'est pas non plus un protocole spécifique aux enfants ayant des besoins particuliers. C'est plutôt un cadre de travail permettant de faire le point sur la façon selon laquelle le CPE ou le BC assume ses missions éducatives, sociales et communautaires auprès des enfants et familles les plus vulnérables de son territoire. Faire le point, constater l'écart entre la situation actuelle et ce qui est souhaité, choisir les meilleures stratégies et passer à l'action tout en validant ses choix. Voilà pourquoi il est important de se donner un plan d'action spécifique à l'accueil et l'accompagnement des enfants et familles vivant en contexte de défavorisation. Pour Malika, Gabriel, Matis, Léa et tous les autres.



Utilisation du guide

Ce guide soutient le processus menant à la conception, la réalisation et l'évaluation d'un plan d'action pour l'accueil et l'accompagnement des enfants et familles vivant en contexte de défavorisation. Un plan d'action qui doit bien sûr s'intégrer de façon harmonieuse à la planification stratégique du CPE ou du BC. **Un plan d'action à construire et à mettre en œuvre en équipe.** La démarche peut être coordonnée par un comité porteur ou un leader mais, le personnel, les RSG, le conseil d'administration, les divers partenaires des milieux communautaires, scolaires et de la santé et des services sociaux, tous ces acteurs peuvent y collaborer de près ou de loin. Par-dessus tout, les parents utilisateurs et les parents de la communauté ne bénéficiant pas encore de services de garde (par le biais des associations les représentant) devraient être parties prenantes de la réflexion. Leur contribution est inestimable.

Le guide est divisé en **trois sections**. La première invite à **RÉFLÉCHIR**. Réfléchir au cadre légal, réglementaire et identitaire de l'organisation. Les CPE ou BC s'assurent ainsi de connaître leur mission et les différentes normes et valeurs qui la balisent. Réfléchir aussi aux connaissances les plus récentes sur le développement des enfants vivant en contexte de vulnérabilité. Pourquoi privilégier tel ou tel objectif? Quelles actions sont les plus pertinentes et efficaces? Les recherches des dernières années offrent un cadre de référence de plus en plus riche sur lequel les CPE ou BC devraient appuyer leurs choix.

La seconde section propose d'**OBSERVER**, de procéder à une cueillette de données afin de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins principaux des jeunes enfants vivant en contexte de défavorisation sur votre territoire?
- Les services que vous offrez ou coordonnez leur sont-ils adaptés et accessibles?
- Comment qualifier l'expérience que vous offrez aux enfants et aux familles que vous accueillez?
- Comment les RSG ou le personnel sont-ils soutenus et outillés pour œuvrer en contexte de vulnérabilité?

Observer, donc, pour mieux choisir. Observer l'environnement dans lequel le CPE ou BC campe ses actions (les données sociodémographiques du territoire desservi, en particulier en ce qui concerne les jeunes enfants et familles vivant en contexte de défavorisation). Observer aussi l'environnement interne du CPE ou du BC (ses caractéristiques physiques, organisationnelles et interactionnelles).

Enfin, la troisième section aide à **PLANIFIER, ORGANISER, RÉALISER et ÉVALUER** le plan d'action en s'appuyant sur le modèle logique. La démarche est décrite simplement, avec des exemples concrets correspondant à la réalité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs du Québec.

À l'intérieur de ces sections se retrouvent des idées d'activités pouvant soutenir la démarche. Elles sont toujours présentées dans un encadré intitulé : « Par quatre chemins... » signifiant ainsi qu'il s'agit de diverses possibilités et que toutes ne doivent pas être obligatoirement réalisées.



Par quatre chemins...

« **Nous prendrons le chemin!** » En guise d'amorce à la démarche, il est suggéré de présenter le document audiovisuel « Nous prendrons le chemin! » produit par le RCPE 03-12 dans le cadre du projet Grandir ensemble⁸.

Section 1 : Réfléchir aux enjeux entourant l'accueil des enfants vivant en contexte de défavorisation

1.1 Le cadre légal, réglementaire et identitaire des bureaux coordonnateurs et des centres de la petite enfance

Il importe dans un premier temps de connaître le cadre légal, réglementaire et identitaire dans lequel se déploient les activités des bureaux coordonnateurs, des responsables de service de garde en milieu familial ou des centres de la petite enfance.

« Il faut toujours connaître les limites du possible. Pas pour s'arrêter mais pour tenter l'impossible dans les meilleures conditions. »

Romain Gary

La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L. R. Q., chapitre S-4.1.1) identifie, dès l'article 1, le caractère primordial de la qualité des services offerts afin de favoriser entre autres l'égalité des chances des enfants, en citant nommément ceux vivant en contexte de précarité :

« La présente loi a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs fournis par les prestataires de services de garde qui y sont visés en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique. »

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) précise que les services offerts par les CPE et les BC se basent sur trois fondements : **l'universalité, la qualité et l'accessibilité**. C'est sur ces trois fondements que s'appuie leur mission éducative, sociale et communautaire, laquelle vise à assurer une chance égale pour tous les enfants et le développement global de chacun d'eux. L'une des caractéristiques principales des bureaux coordonnateurs et des centres de la petite enfance est leur mode de gouvernance unique qui confère aux parents et à la communauté un rôle central dans l'administration et le déploiement des services.

1.1.1 Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

Depuis le 1^{er} juin 2006, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L. R. Q., chapitre S-4.1.1), les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial se sont vus investis d'un mandat territorial et d'une **responsabilité populationnelle** envers les enfants et parents qui utilisent ou souhaitent utiliser les services de garde en milieu familial de leur territoire. L'article 42 de la Loi (telle que mise à jour en août 2009) précise notamment que le BC a pour fonctions, dans le territoire qui lui est attribué, de répartir entre les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues, selon les besoins de garde des parents et suivant les instructions du ministre, les places donnant droit à des services de garde subventionnés.

Pour ce faire, le BC doit connaître les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de son territoire, de même que les besoins de la population. Il peut ainsi adapter et optimiser le potentiel d'accueil des services de garde en milieu familial de son territoire et remplir toutes les dimensions de la mission qui lui est confiée par la loi.

Le BC, après avoir repéré sur son territoire certains secteurs plus défavorisés, pourra se demander quels seraient les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour s'assurer de bien répondre aux besoins des enfants et familles les plus vulnérables y résidant. En coordonnant le développement de services correspondant aux besoins des enfants et de leurs parents, en conformité avec leur mission, les conseils d'administration des BC assurent leur responsabilité populationnelle.

Afin de soutenir les bureaux coordonnateurs qui accueillent un certain nombre d'enfants bénéficiaires d'exemption de la contribution parentale (ECP, offerte aux enfants dont le ou les parents reçoivent l'aide de dernier recours) ou dont le territoire est marqué par des indices de défavorisation élevés, le Ministère a créé, en 2006, un programme de soutien financier pour les BC oeuvrant en milieu défavorisé.

« Cette allocation vient bonifier l'allocation pour le budget de fonctionnement de manière à aider le BC à assumer les coûts supplémentaires (ajout de personnel, etc.) pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus d'un milieu défavorisé. »

Bureaux coordonnateurs; Règles budgétaires pour l'année 2008-2009, p. 2

Pendant, les critères d'attribution et la diversité sociodémographique d'un territoire peuvent faire en sorte qu'un BC ne soit pas éligible à l'allocation, bien qu'on y retrouve des secteurs ou des familles très défavorisés. Bien entendu, cela n'exempte pas le BC d'exercer sa responsabilité populationnelle à l'endroit des enfants provenant de ces milieux plus vulnérables.

La responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG)

Les responsables de garde en milieu familial partagent les mêmes fondements et missions que les centres de la petite enfance. Par contre, la garde en milieu familial a une identité propre, se distinguant des services de garde en installation par certaines caractéristiques spécifiques. Ces caractéristiques se divisent en trois axes principaux :

1. Le contexte et l'environnement : l'enfant et ses parents sont accueillis au sein d'une famille, dans une résidence privée ;
2. Les responsabilités : une seule personne doit organiser et planifier les aspects matériel, physique, éducatif et relationnel ;
3. Le fonctionnement : un seul groupe d'enfants, généralement multiâges, avec une seule intervenante principale pour toute la durée de la fréquentation. Le programme d'activités et de soins s'appuie sur les activités et routines naturelles de la vie familiale.

Même si les textes de la Loi ne lui confèrent pas de responsabilité particulière à cet égard, la responsable d'un service de garde en milieu familial, à titre de prestataire de services, devient un joueur clé dans l'accomplissement de sa responsabilité populationnelle par le bureau coordonnateur. **La réflexion sur l'accès aux services de garde en milieu familial pour les enfants vulnérables ne peut faire l'économie d'un débat avec les RSG au sujet des pratiques entourant le choix de la clientèle et le renouvellement des ententes de services.**

1.1.2 Centres de la petite enfance (installation)

La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L. R. Q., chapitre S-4.1.1) ne précise pas de responsabilité légale des services de garde en installation face à la population d'un territoire donné. La réalité de plusieurs CPE est d'ailleurs souvent marquée par un système de priorités dans l'attribution des places, priorités basées souvent sur des critères comme la fratrie, les besoins du personnel du CPE ou les besoins du ou des milieux de travail associés au CPE. Cette réalité ne semble pas modifiée par l'implantation des guichets régionaux d'accès aux places. En fin de compte, dans le contexte actuel de pénurie de places, il reste parfois bien peu d'opportunités pour les enfants du quartier, particulièrement dans les secteurs urbains très défavorisés aux abords desquels se retrouvent un grand nombre d'entreprises ou institutions. Ce sont des faits qu'il faut avoir le courage de constater le cas échéant.

Cependant, sans que leur responsabilité populationnelle soit déterminée par la Loi, certains CPE actualisent leur mission éducative, sociale et communautaire en se préoccupant tout particulièrement des enfants les plus vulnérables, en priorisant leur « candidature » et en adaptant leur offre de services aux besoins des familles habitant le quartier ou le village. Le programme éducatif « Accueillir la petite enfance », produit par le ministère de la Famille et des Aînés, se réclame d'ailleurs du modèle écologique, lequel préconise un ancrage dynamique et solidaire dans l'environnement du jeune enfant. À cet effet, le MFA a instauré une mesure de soutien financier spécifique pour les CPE accueillant des enfants de familles très défavorisées. Le montant de cette allocation est établi en fonction de la présence d'enfants bénéficiaires d'exemptions de contribution parentale et non en fonction de caractéristiques sociodémographiques du secteur d'implantation.

« Cette allocation vient bonifier l'allocation de base d'une installation de manière à aider le CPE à financer les coûts supplémentaires (baisse de ratio, ajout de personnel, etc.) pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus d'un milieu défavorisé. »

Centres de la petite enfance; Règles budgétaires pour l'année 2008-2009, p. 35

D'autres mesures de soutien ont été développées en faveur de l'accueil et de l'accompagnement de certaines clientèles vulnérables par les services de garde éducatifs (en CPE ou en service de garde en milieu familial). Sans les détailler, mentionnons ici l'allocation pour enfants handicapés, la mesure exceptionnelle, l'exemption de contribution parentale et le protocole d'entente CLSC-CPE.



Par quatre chemins...

Diverses activités peuvent être réalisées dans le cadre d'une rencontre de travail avec le personnel, les RSG et/ou le conseil d'administration :

La loi, c'est la loi! : Avoir en mains plusieurs copies de la Loi et du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1 telle que mis à jour en juillet 2009). Inviter les participants à préciser les aspects de la Loi et du Règlement pouvant avoir une incidence sur l'organisation des services en lien avec les familles vulnérables. Amener les participants à confronter ces extraits avec les pratiques en vigueur au sein de leur service (Pour chaque article ou extrait retenu, identifier un exemple allant dans le sens du texte de la Loi et un allant à l'encontre).

Les définitions : Exercice de définition du concept de responsabilité populationnelle.

Mission très spéciale! : Réflexion autour de la mission des services de garde (voir dans la Loi ou dans « Accueillir la petite enfance »). Qui êtes-vous? Quelle est votre mission? Cette réflexion entraîne-t-elle des prises de conscience ou des questionnements en lien avec l'accueil et l'accompagnement des familles vulnérables?

1.2 Le cadre de référence : les connaissances autour du développement des enfants vivant en contexte de défavorisation

La recension des savoirs issus de la pratique et de la recherche permet de constituer un cadre de référence. Cette étape, souvent escamotée, est pourtant essentielle. La compréhension des faits saillants des recherches les plus récentes permet de développer une base commune et documentée à partir de laquelle réfléchir ensemble devient plus facile. Plusieurs activités sont proposées à la fin de ce chapitre pour se familiariser avec toutes ces connaissances.

« Le savoir que l'on ne complète pas chaque jour diminue tous les jours. »

Proverbe Chinois

À l'automne 2007, le troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec rappelait à quel point **le fait de vivre dans une situation de pauvreté durant l'enfance augmente le risque de souffrir plus tard de problèmes de développement, de santé physique et mentale et d'adaptation scolaire et sociale**⁹. Ce n'est pas tant la défavorisation matérielle proprement dite qui influence directement la santé et le développement des jeunes enfants, comme les environnements défavorables, les pratiques éducatives et les soins déficients ou inadéquats qui lui sont souvent associés.

Des facteurs de risque (voir annexe 2 pour une liste plus complète)

Certaines caractéristiques de l'enfant ou de son environnement accroissent la possibilité d'avoir des problèmes de santé physique ou mentale, de même que des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage :

- Problèmes de santé de l'enfant durant la première année ;
- Violence familiale ;
- Tempérament difficile ;
- Problème de santé physique ou mentale des parents ;
- Faible revenu familial ;
- Fréquentation d'un service de garde de faible qualité ;
- Faible scolarité de la mère ;
- Insécurité ou insalubrité du quartier ;
- Monoparentalité ;
- Isolement social, etc.
- Pratiques éducatives coercitives ou imprévisibles ;

Un impact sur le développement de l'enfant

C'est le cumul et la persistance des facteurs de risque qui créent un contexte de vulnérabilité. En présence de quatre facteurs de risque ou plus¹⁰, on atteint un seuil critique à partir duquel le développement peut être compromis : on parle alors d'enfants ou de familles vulnérables. Selon les données de l'ELDEQ (Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec), **près d'un enfant sur quatre vit dans un contexte de vie où on retrouve quatre facteurs de risque ou plus**¹¹. Tous les enfants « défavorisés » ne sont pas vulnérables, mais le fait de vivre en contexte de pauvreté augmente considérablement les probabilités de cumuler plusieurs facteurs de risque. Ainsi, 45 % des enfants dont la famille se trouve sous le seuil de faible revenu sont exposés à quatre facteurs de risque ou plus, comparativement à seulement 12 % des autres enfants¹². On peut illustrer ainsi la proportion des enfants vulnérables parmi l'ensemble des enfants suivis par l'ELDEQ, en fonction du revenu familial.

- 80 % des enfants de l'ELDEQ vivent au-dessus du seuil de suffisance du revenu.
 - 12 % de ces enfants sont vulnérables (exposés à quatre facteurs de risque ou plus), ce qui représente un total de 206 enfants.
- 20 % des enfants de l'ELDEQ vivent sous le seuil de faible revenu.
 - 45 % de ces enfants sont vulnérables (exposés à quatre facteurs de risque ou plus), ce qui représente un total de 230 enfants.



Pour l'enfant qui grandit au sein d'un tel contexte de vulnérabilité, les conséquences possibles sont multiples :

- Retards cognitifs, troubles d'apprentissage, difficultés scolaires et décrochage ;
- Troubles d'adaptation sociale et de comportement ;
- Toxicomanie ;
- Criminalité ;
- Prévalence accrue de troubles de santé physique ou mentale ;
- Parentalité précoce ;
- Espérance de vie réduite, etc.

Des facteurs de protection (voir annexe 2 pour une liste plus complète)

Heureusement, certaines caractéristiques de l'enfant ou de son environnement sont susceptibles de contrer ou d'atténuer les effets défavorables des facteurs de risque. On les appelle facteurs protecteurs ou facteurs de protection :

- Revenu familial au-dessus du seuil de faible revenu ;
- Bon état de santé de l'enfant ;
- Diplôme d'études secondaires (mère) ;
- Dynamique familiale positive ;
- Pratiques éducatives cohérentes et centrées sur les besoins de l'enfant ;
- Service de garde de grande qualité ;
- Soutien social positif ;
- Tempérament facile de l'enfant ;
- Sécurité et salubrité du quartier ;
- Et plusieurs autres...

Le rôle prépondérant de la famille dans le développement de l'enfant

De nombreuses recherches ont tenté de mieux cerner la réalité du développement des enfants vivant en contexte de vulnérabilité et d'explorer différentes pistes d'intervention pouvant contribuer à favoriser l'actualisation de leur plein potentiel. Il en ressort que, outre le contexte créé par les caractéristiques biologiques, socioéconomiques, sociales ou conjugales, **le principal moteur du développement de l'enfant demeurerait l'interaction parent/enfant**.¹³ Dans les familles vulnérables, les interactions seraient peu fréquentes, peu prévisibles, plus souvent coercitives ou négligentes à l'égard de l'enfant. L'enfant y serait moins souvent impliqué dans des interactions de jeu ou des interactions affectueuses ou réconfortantes.¹⁴ Toute réflexion sur la meilleure façon de soutenir les enfants vulnérables doit tenir compte de ces observations et rechercher des stratégies permettant d'accompagner les parents dans le développement de leurs compétences parentales.

La contribution spécifique des services de garde éducatifs

La contribution spécifique des services de garde éducatifs à la petite enfance a également fait l'objet de plusieurs études. Il en ressort qu'un service de garde peut influencer positivement la trajectoire développementale du jeune enfant, et particulièrement celle du jeune enfant vivant en contexte de vulnérabilité. Mais cet effet réparateur n'est observé que dans la mesure où le service de garde est de grande qualité.¹⁵

L'accessibilité à des services de garde éducatifs de grande qualité constitue un aspect incontournable d'une stratégie globale visant à favoriser l'égalité des chances. Pourtant, les données québécoises révèlent que les enfants vivant en contexte de vulnérabilité fréquentent peu les services de garde structurés et ceux qu'ils fréquentent sont généralement de qualité faible ou minimale¹⁶.

La vision d'un service de garde agissant comme mesure compensatoire ne suffit pas. L'impact des pratiques éducatives et des soins prodigués par la famille étant considérablement plus important, les services de garde doivent aussi se questionner quant au rôle qu'ils peuvent jouer dans l'accompagnement des parents et le soutien à l'exercice du rôle parental.

En croisant les données de plusieurs études¹⁷, il ressort que les services de garde éducatifs de grande qualité se reconnaîtraient à partir des caractéristiques suivantes :

- Un programme d'activités reconnu, s'appuyant sur les connaissances les plus récentes autour du développement de l'enfant ;
- Des interactions et relations entre le personnel éducateur et les enfants riches et soutenantes;
- Des services et des interactions permettant l'établissement d'une alliance éducative valorisante et mobilisante avec les parents ;
- Un environnement physique suffisamment vaste et aménagé de façon appropriée, avec du matériel diversifié, abondant et reflétant la diversité des expériences humaines ;
- Des soins de base (alimentation, sommeil, hygiène, etc.) permettant de répondre aux besoins des jeunes enfants et favorisant le développement de saines habitudes de vie ;
- Du personnel éducateur compétent et reconnu, engagé dans une démarche de développement professionnel continu et en contact avec des collègues ou des centres qui se distinguent pour la qualité de leurs services ;
- De faibles ratios enfants-adulte et une préférence pour les groupes restreints. Un environnement dans lequel l'enfant peut être dépendant des adultes et non être obligé d'exercer une autonomie précoce ;
- Une approche de soutien au développement de la sensibilité parentale et de valorisation du pouvoir d'agir des parents ;
- La participation aux initiatives de mobilisation des communautés pour la création d'environnements favorables et soutenant pour les tout-petits et leur famille.

Les faits saillants présentés dans le tableau ci-dessous permettent d'approfondir la réflexion et de circonscrire le cadre de référence du plan d'action.

Faits saillants des principales enquêtes et recherches des dernières décennies

- Les trois premières années de vie sont déterminantes dans la trajectoire développementale de l'être humain, à cause du développement accéléré des structures cérébrales.
- Le fait de naître et de grandir dans un milieu familial marqué par la pauvreté risque d'amener des répercussions négatives majeures sur le développement global de l'enfant. Plus la durée de privation socio-économique est longue, plus les dommages (...) seront importants.¹⁸
- De tous les groupes, les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté.¹⁹
- Les familles immigrantes, qui comptent en moyenne plus d'enfants que les autres familles canadiennes, sont beaucoup plus nombreuses à vivre dans la pauvreté.²⁰
- Les effets de la pauvreté sur le développement de l'enfant ne seraient pas totalement directs. Cet impact serait davantage lié à des soins déficients ou des pratiques éducatives inappropriées qu'à la seule privation de biens matériels.²¹
- Les parents ayant peu de ressources financières présentent un niveau élevé de stress et leur disponibilité affective s'en trouve diminuée, affectant les soins qu'ils prodiguent à leur enfant et la cohérence de leurs interventions.²²
- Deux fois plus d'enfants subissent de la violence sévère de la part de leurs parents dans les familles à faible revenu que dans les familles à revenu moyen ou élevé.²³
- Les enfants des milieux défavorisés sont proportionnellement trois à quatre fois plus nombreux à accusé des retards scolaires au primaire et au secondaire et trois fois plus nombreux à présenter des troubles graves de comportement au secondaire.²⁴
- La qualité des services de garde, des parcs et des équipements de jeu est bien souvent inférieure dans les milieux où se concentrent les familles défavorisées.²⁵
- Les enfants vivant dans une famille où les parents sont moins scolarisés ou disposent de revenus moins élevés fréquentent beaucoup moins les services de garde que la moyenne des enfants de leur âge et ceux qu'ils fréquentent sont de moindre qualité.²⁶ De plus, leur fréquentation est souvent instable et marquée par une histoire d'absences, de retraits ou d'exclusion
- L'enfant le plus vulnérable est aussi celui qui souffrira le plus de la fréquentation d'un service de garde de qualité médiocre ou faible.²⁷
- Tous les enfants profitent de la fréquentation prolongée d'un service de garde de grande qualité, à tout le moins sur le plan cognitif et langagier. Toutefois, plus un enfant a été exposé à un contexte de vie à risques multiples, moins il est susceptible d'avoir fréquenté un tel service.²⁸
- Chez les enfants qui sont allés à la garderie dès l'âge de 18 mois ou de 29 mois, la position sociale (niveau de pauvreté) de la famille ne semble plus jouer sur les habiletés langagières.²⁹
- Le développement de l'enfant est d'abord et avant tout une histoire de famille.³⁰
- La qualité des soins parentaux est de loin le prédicteur le plus important des compétences cognitives de l'enfant, plus de quatre fois supérieure à la qualité du service de garde et du revenu familial.³¹
- Le soutien reçu par les parents dans l'exercice de leur rôle favorise le développement des enfants autant qu'un soutien social déficient peut être préjudiciable à toute la famille.³²
- Les parents vulnérables n'exigent pas, pour être soutenus dans l'acquisition et l'exercice de leurs compétences parentales, des pratiques professionnelles qualitativement différentes de celles qui s'appliquent avec les parents n'ayant pas un statut de vulnérabilité.³³
- Les approches semblant avoir le plus d'impact sur le développement des compétences parentales seraient celles faisant appel à la valorisation du pouvoir d'agir des parents et à la mobilisation des communautés autour du bien-être des jeunes enfants.³⁴
- Si on se réfère aux caractéristiques propres à l'enfant, les meilleurs prédicteurs de la réussite scolaire ultérieure seraient, dans l'ordre, les habiletés logicomathématiques, les habiletés langagières et la capacité d'attention du jeune enfant à l'entrée à l'école.³⁵
- La fréquentation d'un service de garde de grande qualité peut influencer positivement la trajectoire développementale du jeune enfant vivant en contexte de vulnérabilité. Cet effet réparateur du milieu de garde n'est observable qu'en présence de standards élevés de qualité.³⁶



Par quatre chemins...

Quatre activités permettant de s'approprier les « faits saillants » de la recherche :

- **Le vrai ou faux (voir à l'annexe 3) :** Remettre le « Vrai ou faux » (liste des faits saillants dont une bonne partie ont été modifiés de telle sorte qu'ils ne sont plus véridiques). Les participants doivent repérer les vrais et les faux. Le corrigé permet de valider les réponses et d'amorcer une discussion.
- **L'imposteur :** Quelques phrases-clés (extraites des « faits saillants ») affichées au mur du CPE ou du BC, parmi lesquelles on retrouve des erreurs ou mythes à démasquer (Vous pouvez utiliser certains énoncés erronés du « Vrai ou faux » - annexe 3 ou créer vos propres mythes à partir des idées répandues dans votre organisation). Le personnel, les parents ou les RSG sont invités à démasquer les imposteurs!!
- **Les idées phares :** Il s'agit d'inviter les participants à lire les faits saillants et à identifier individuellement dix idées phares venant renforcer ou confronter leur vision actuelle et pouvant orienter leur réflexion. Un retour permet de trouver un consensus et poser le cadre de référence du plan d'action.
- **Les superlatifs :** Après avoir complété le vrai ou faux ou simplement lu les faits saillants, les participants doivent répondre aux questions suivantes : Quel énoncé apparaît le plus étonnant? Le plus important? Le plus facile à considérer? Le plus difficile, mais pourtant essentiel à considérer? Le plus urgent?

Le cercle de lecture : On soumet deux ou trois articles ou chapitres de livres (puisés dans les références) aux membres du personnel, au CA ou aux RSG. On propose ensuite une rencontre de réflexion. Chacun doit avoir lu l'un des articles. On regroupe ensuite les participants suivant l'article qu'ils ont choisi et ils doivent en préparer la présentation en identifiant les idées importantes pour votre service.



Section 2 : observer pour établir un portrait des besoins et de notre réalité

2.1 Les caractéristiques et les besoins de votre communauté et de sa population

« Quarante années durant, j'ai vu. Aujourd'hui, je regarde. »

Pierre Daninos

L'observation approfondie de la situation actuelle est une étape essentielle. Elle vous amènera à faire des constats, à identifier et comprendre les besoins ou les atouts de votre communauté. Il s'agit de dresser un portrait de votre territoire (caractéristiques physiques, sociodémographiques, communautaires, économiques, etc.) et de la population cible (enfants 0-5 et leurs familles) afin de vous assurer que les services offerts permettent de répondre du mieux possible aux besoins identifiés. Cette démarche requiert un questionnement collectif à réaliser en collaboration avec d'autres acteurs de la communauté. Dans le cas d'un bureau coordonnateur, compte tenu du cadre identitaire propre à la garde en milieu familial, cette réflexion gagnerait à se faire conjointement avec les responsables de services de garde en milieu familial.

Voici quelques questions pouvant vous guider dans la découverte de votre communauté :

- Combien y a-t-il d'enfants de 0-5 ans sur votre territoire?
- Pouvez-vous estimer combien de ces enfants vivent dans une famille à faible revenu ou bénéficiant de l'aide de dernier recours?
- Où se situent les secteurs les plus défavorisés sur les plans matériel et social? (Vous pouvez les situer sur une carte de votre territoire).
- Quels sont les principaux facteurs de risque observés au sein des familles de la communauté?
- Y a-t-il certains facteurs de risque ou difficultés ressortant chez les enfants? Lesquels?
- Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques et géographiques des divers secteurs?
- Y a-t-il certains facteurs de risque dans l'environnement communautaire? (insalubrité, criminalité, peu de ressources communautaires ou municipales, commerces de proximité offrant peu de variété, transport collectif déficient, communauté isolée, aménagement cloisonné du territoire, axes routiers dangereux, contexte socio-économique particulier, etc.)
- Pouvez-vous identifier des éléments qui agissent à titre de facteurs de protection dans la communauté ?
- Sur quelles ressources d'accueil ou de stimulation précoce (CSSS, organismes communautaires, réseaux d'entraide, CPE, BC, haltes-garderies, jardins d'enfants, maternelles 4 ans, etc.) les familles de jeunes enfants peuvent-elles compter dans la communauté? Où sont-elles situées? Quels sont leurs services et leur approche (fréquence, intensité, etc.)?
- Ces ressources ou services sont-ils accessibles? Les familles les plus vulnérables les fréquentent-elles? Sinon, pourquoi?
- Quels sont les besoins exprimés par les familles de jeunes enfants vivant en contexte de vulnérabilité dans votre communauté?



Par quatre chemins...

Le rallye : Les membres du personnel, du conseil d'administration et/ou les RSG sont invités à parcourir la communauté à la recherche d'indices placés à des endroits stratégiques. Ils découvrent les divers secteurs et ce qui les caractérise : le type d'habitations, les parcs, les commerces et services, les organismes communautaires, etc.; on donne des contraintes de déplacement (avec une poussette, à pied, à vélo ou en autobus) et des coupons-repas dans une cantine populaire. On termine l'activité par un retour où chacun partage ses découvertes.

L'étude de besoins : Une personne ou un comité est désigné pour réaliser une étude des besoins, des contraintes et des opportunités de la communauté ou du territoire. Les questions présentées ci-dessus peuvent soutenir l'exercice. **Plusieurs options se présentent pour recueillir de l'information et répondre aux questions :**

- Consulter les RSG, les parents utilisateurs, les CRÉ, les municipalités ou bureaux d'arrondissement, les organismes communautaires, les intervenants des CSSS, CRDI, CRDP, écoles, commissions scolaires, etc. ;
- Organiser des forums, des sondages; rencontrer des personnes clés de la communauté, observer le milieu, arpenter les rangs ou quartiers ;
- Utiliser des données et des résultats de recherches et d'enquêtes :
 - Atlas du MSSS : <http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/>
 - CRABE diagnostic communautaire : <http://www.crabe.info/>
 - Profil des régions de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm
 - Recensement 2006 : http://www.statcan.ca/start_f.html (consulter la section profils des communautés)
 - Observatoire GRAVE-ARDEC sur les mauvais traitements envers les enfants : <http://www.unites.uqam.ca/grave/pages/observatoire.php>
 - Portrait de santé du Québec et de ses régions : http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/portrait_de_sante.asp?E=p
 - Le Portrait sociosanitaire de la population de votre CSSS (voir chaque CSSS)
 - Le Santéscope de l'INSPQ: <http://www.inspq.qc.ca/santescope/>
 - Regard sur la défavorisation à Montréal. Région sociosanitaire de Montréal <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/montreal/analyse/defavorisation.html>

Vous retrouverez également un tableau à l'annexe 4 qui vous permettra de comparer la réalité de votre territoire à celle de l'ensemble du Québec.

2.2 Le portrait de votre organisation et de ses acteurs

« Nous gagnerions plus de nous laisser voir tels que nous sommes, que d'essayer de paraître ce que nous ne sommes pas »

La Rochefoucauld

Autant il est important de bien connaître les caractéristiques et les besoins de votre quartier, communauté ou territoire, autant il importe de bien comprendre les caractéristiques de votre propre bureau coordonnateur ou CPE. Cet exercice pourrait paraître superflu, plusieurs pensant déjà bien connaître l'organisation et ses acteurs. Pourtant, une collecte planifiée d'information permet de mieux circonscrire l'environnement interne du BC ou du CPE. Il devient alors possible de confronter les pratiques aux valeurs organisationnelles et à la mission sociale, éducative, communautaire et culturelle du CPE ou du BC.

Le portrait de l'organisation et de ses acteurs commence par le repérage de quelques données de base :

- Nombre de places au permis (poupons et autres) ;
- Nombre d'installations et/ou de RSG reconnues (les situer sur la carte du territoire) ;
- Nombre d'enfants ayant une subvention ECP; nombre d'enfants bénéficiant de l'allocation pour enfants handicapés ou de la mesure exceptionnelle ;
- Nombre d'éducatrices, de RSG, d'assistantes et profils de formation ;
- Nombre de conseillères pédagogiques ou d'agentes de soutien pédagogique et technique ;
- Nombre d'agentes de conformité ;
- Autre personnel de gestion ou de soutien ;
- Caractéristiques de l'offre de services et pratiques de gestion (heures d'ouverture, modalité de fréquentation, horaire de travail du personnel, politique pour les enfants ayant des besoins particuliers, etc.).



Le portrait se poursuit avec certaines questions d'approfondissement :

- De quels quartiers ou secteurs de la communauté proviennent les familles qui fréquentent actuellement votre CPE ou les services de garde en milieu familial de votre bureau coordonnateur (voir les codes postaux)?
- Où se situent les installations et/ou services de garde en milieu familial?
- En comparant ces deux dernières informations avec celles correspondant à la localisation des secteurs les plus défavorisés de votre territoire, que concluez-vous en lien avec l'enjeu de l'accessibilité des services?
- Combien d'enfants ont expérimenté un non-renouvellement de contrat ou une exclusion du service de garde durant la dernière année? Pour quelles raisons? Où sont-ils allés?
- Quels défis se posent au CPE ou au BC en matière de stabilité des liens à créer avec l'enfant et sa famille?
- Votre service de garde ou bureau coordonnateur a-t-il développé un moyen d'évaluer la qualité des services offerts? Quelles en sont les dernières conclusions?
- Quels sont les objectifs et les différentes stratégies adoptés par le BC ou le CPE pour favoriser et soutenir l'accueil des enfants vivant en contexte de vulnérabilité?
- Comment le recrutement du nouveau personnel ou le processus de reconnaissance des RSG tient-il compte de votre préoccupation envers l'accueil et l'accompagnement des enfants et familles les plus vulnérables?
- Comment les modalités d'accompagnement et de développement professionnel tiennent-elles compte de cette même préoccupation?
- Comment vos services de garde collaborent-ils avec les diverses ressources de la communauté (fréquence et intensité des collaborations)? Quels mécanismes de partenariat avez-vous développés? Avez-vous un protocole d'entente avec le CLSC ou le Centre Jeunesse? Comment fonctionne-t-il?
- Comment votre offre de services ou celle des RSG s'est-elle adaptée aux besoins des enfants et familles les plus vulnérables?
- Comment votre organisation joue-t-elle son rôle de soutien à la famille?
- Quelles sont les attitudes du personnel et/ou des RSG à l'égard de la diversité des situations familiales?
- Comment se réalisent les communications et la collaboration avec les parents et/ou les SRG? (Qui? Comment? Quand?)
- Quelles sont les principales difficultés vécues par les parents, RSG ou le personnel du BC ou du CPE autour de l'accueil des enfants et familles les plus vulnérables?



Par quatre chemins...

Le questionnaire-sondage : Le CPE ou le BC entreprend une démarche afin de mieux connaître les besoins, les attentes ou les contraintes des différents acteurs s'y côtoyant. Parents, RSG, personnel du CPE ou du BC et partenaires sont ainsi consultés par le biais de questionnaires, de rencontres sur le terrain auprès d'acteurs clés ou de groupes-focus.

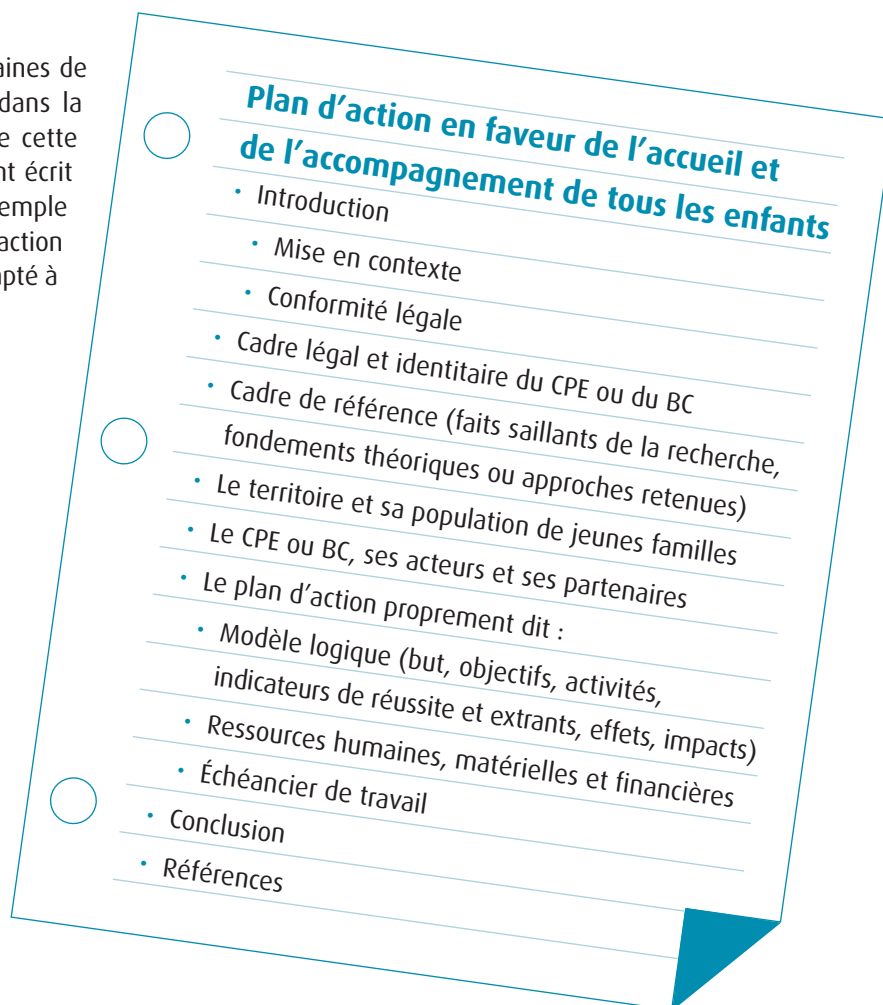
À travers le Québec, plusieurs CPE ou BC ont entrepris une telle démarche et ont développé des outils de collecte de données (questionnaires, canevas de rencontre, etc.). N'hésitez pas à contacter votre regroupement régional (RCPE) pour être mis en contact avec ces collègues.

Section 3 : planifier, organiser, réaliser et évaluer

Quoi choisir? Comment faire? Par où commencer? La conception d'un plan d'action est un exercice complexe. Il faut toutefois le rendre le plus simple possible afin que tous en comprennent les mécanismes et se sentent interpellés par sa mise en œuvre. Nous avons donc tenté de traduire ici la démarche de planification dans des étapes claires et concises. Les voici :

- Analyser les données recueillies ;
- Planifier les actions, c'est-à-dire :
 - Formuler le but ;
 - Choisir les objectifs découlant de ce but ;
 - Analyser les ressources disponibles ;
 - Sélectionner les activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs retenus ;
 - Déterminer les indicateurs de réussite et les résultats attendus à court (les extrants), moyen (les effets) et long termes (les impacts) ;
- Organiser les activités sélectionnées, c'est-à-dire :
 - Identifier les personnes responsables pour chaque activité ;
 - Établir un échéancier de mise en œuvre ;
 - Faire un budget détaillé ;
- Réaliser les activités et superviser leur mise en œuvre ;
- Procéder à l'évaluation finale.

Cette section permet d'approfondir certaines de ces étapes et de procéder pas à pas dans la conception du plan d'action. Le fruit de cette démarche pourra constituer un document écrit présentant le plan d'action. Voici un exemple de table des matières, un canevas de rédaction pour ce document, lequel pourra être adapté à votre réalité et à vos besoins.



3.1 Analyser les données recueillies

« Il arrive que les grandes décisions ne se prennent pas,
mais se forment d'elles-mêmes. »

Henri Bosco

Cadre légal et identitaire, faits saillants de la recherche, portrait du territoire et de l'organisation... la table est pleine! Le moment est venu d'amasser l'ensemble des données ou informations recueillies et d'en faire une analyse et une synthèse. **Cette étape est très importante puisqu'elle permet de faire le point et d'orienter l'ensemble des choix ultérieurs.** Le but, les objectifs et les activités en découleront.



Par quatre chemins...

La « **photosynthèse** » : Lors d'une rencontre d'équipe, après avoir pris connaissance de l'ensemble des données recueillies, les participants font émerger certains éléments forts. Les questions suivantes, inscrites chacune sur une grande feuille placée sur le mur, peuvent soutenir et structurer l'analyse :

- *Comment décrire l'environnement social et communautaire dans lequel évoluent les enfants de 0-5 ans les plus vulnérables de votre territoire?*
- *Quels sont les principaux besoins identifiés sur votre territoire en ce qui a trait aux jeunes enfants vivant en contexte de défavorisation (besoins des enfants et des familles)?*
- *Quelles sont les conclusions que vous pouvez tirer par rapport à votre couverture actuelle des besoins des jeunes enfants vivant en contexte de vulnérabilité sur le territoire?*
- *Comment vos pratiques et vos façons de faire permettent-elles d'actualiser votre mission et d'assumer vos responsabilités légales?*
- *Comment vos pratiques et vos façons de faire sont-elles confirmées ou remises en question par les connaissances issues de la recherche?*
- *Quelles sont les forces de votre BC ou CPE en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des enfants vivant en contexte de défavorisation? Quelles sont les contraintes?*
- *Quels sont les partenaires (BC ou CPE, santé et services sociaux, milieux communautaires, scolaires, municipalité, entreprises ou commerces) auxquels vous pouvez vous associer pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles? Comment le faites-vous?*
- *Finalement, quels défis à relever apparaissent prioritaires?*

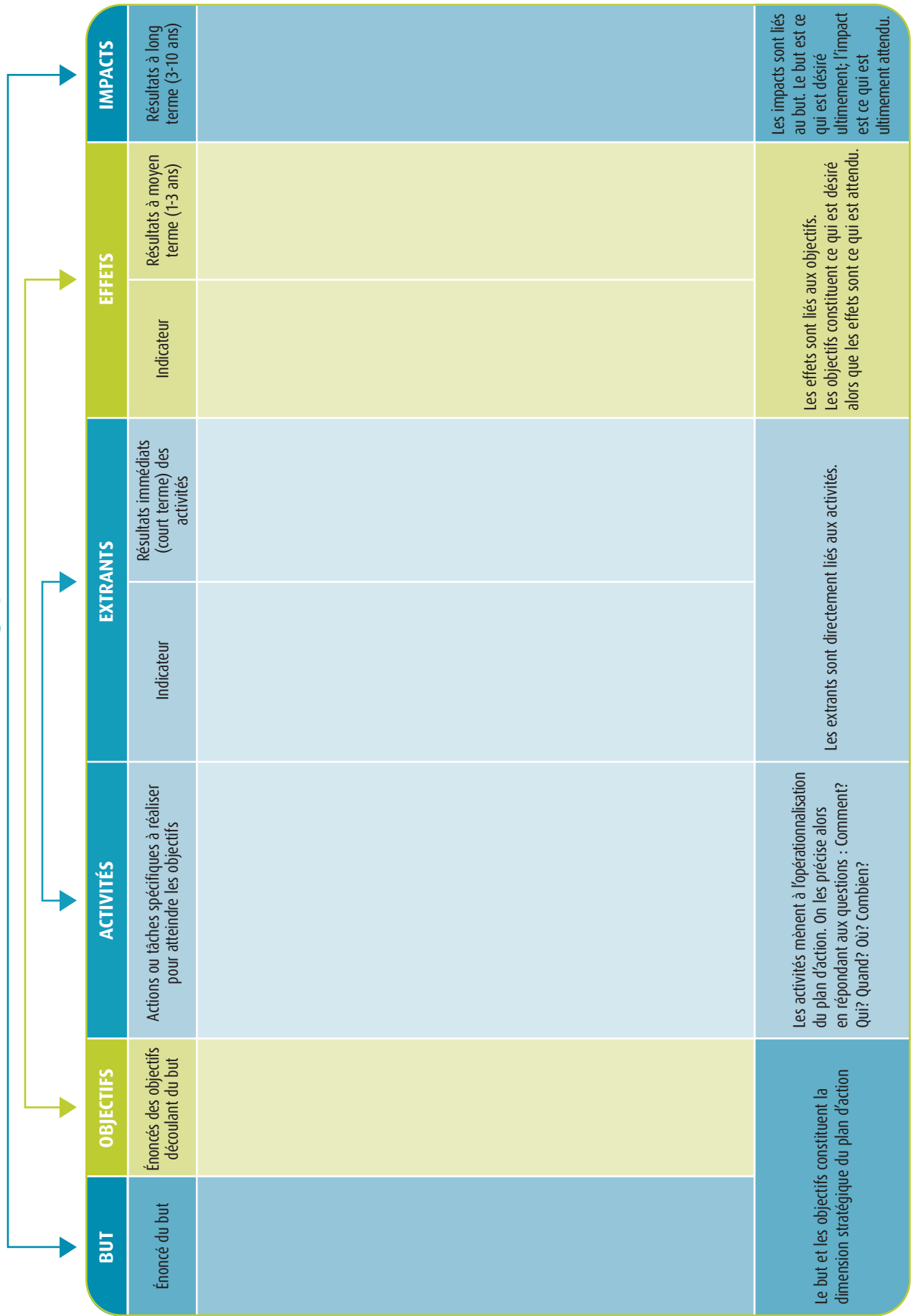
3.2 Planifier les actions

« Une vision sans action n'est qu'un rêve. L'action sans vision ne fait que passer le temps.
Vision et action conjuguées peuvent changer la face du monde. »

J.A. Barker

Le modèle logique de la page suivante servira de cadre à cette étape. Ce modèle est structuré de manière à présenter l'articulation logique entre le but, les objectifs, les activités et les divers résultats escomptés. Il indique le passage de la vision à la stratégie, de la stratégie à l'action, puis de l'action aux retombées. Afin de vérifier si les activités se réalisent comme elles étaient prévues et si les objectifs sont atteints, le modèle logique précise les résultats attendus et les indicateurs permettant d'en mesurer la réussite. Les **mécanismes d'évaluation sont ainsi déterminés avant d'entreprendre** la mise en œuvre des activités.

Modèle logique



REDDI (2006) Trousse d'outils d'évaluation. Didacticiel en ligne. Gouvernement de l'Ontario. http://www.reddi.gov.on.ca/track_evaluationtoolkit_f.htm

3.2.1 Identifier le but

« Si on ne sait pas où l'on va, on risque d'y mettre longtemps avant d'y parvenir »

(Proverbe Touareg)

Où allez-vous? Que voulez-vous atteindre ou accomplir? La conclusion logique de l'analyse précédente (au point 3.1) consiste à identifier ce qui sera ultimement recherché par le plan d'action. Le but guide l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre. C'est la finalité souhaitée, celle qui oriente, qui inspire et qui donne une raison d'être à chacun des pas à poser. Le but doit être connu des différents acteurs du plan puisqu'il contribue à favoriser un engagement partagé, une vision commune de ce qu'on souhaite réaliser. L'adhésion de tous et de chacun en dépend.

Le plan d'action comporte un seul but : dans un énoncé clair et concis, il identifie le grand changement recherché. Dans le cas d'un plan d'action venant guider l'intervention en milieu défavorisé, **le but devrait concerner au premier chef les enfants et/ou familles cumulant plusieurs facteurs de risque**. Tout énoncé visant les RSG ou divers membres du personnel constitue plutôt un objectif. L'énoncé du but se construit comme suit :

Verbe d'action (favoriser, réduire, améliorer, prévenir, etc.)	+ Ce qui est souhaité	+ À qui bénéficieront les actions
--	------------------------------	--

Le but pourrait se décliner de plusieurs façons. En voici quelques exemples :

- *Améliorer la préparation à l'école des enfants vivant en contexte de défavorisation sur notre territoire ;*
- *Augmenter l'accès à des services de garde éducatifs pour les jeunes enfants vivant en contexte de défavorisation ;*
- *Rehausser la qualité de l'environnement socio-éducatif offert aux enfants vivant en contexte de défavorisation sur notre territoire ;*
- *Améliorer l'accompagnement offert aux familles vulnérables dans l'exercice de leur rôle parental ;*
- *Prévenir les difficultés de développement des enfants vivant en contexte de défavorisation.*

Comme le cadre légal et identitaire de tous les CPE et BC et les faits saillants de la recherche sont les mêmes, le but de leurs plans d'action peut être similaire. C'est le portrait du territoire et de l'organisation qui peut y ajouter une couleur distinctive. Sur un même territoire, il pourrait être intéressant qu'un but commun soit identifié par les CPE et le bureau coordonnateur.

Modèle logique (exemple)

BUT	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACTS
Améliorer la préparation à l'école des enfants vivant en contexte de défavorisation sur notre territoire					



Par quatre chemins...

La longue-vue : Lors d'une réunion d'équipe ou rencontre du comité porteur, remettre à chaque participant un rouleau de carton. Après avoir circonscrit la situation actuelle concernant l'accueil et l'accompagnement des enfants et familles vulnérables de leur secteur ou territoire (3.1), chacun doit décrire ce qu'il souhaiterait apercevoir dans sa longue-vue si celle-ci permettait de voir la situation dans 5 ou 10 ans.

Jeu de mots : Lors d'une rencontre du comité porteur, les participants sont regroupés (2 par 2). Remettre à chaque groupe un paquet de petites cartes (à préparer au préalable).

- Quatre cartes blanches sur lesquelles sont inscrites chacune des questions suivantes : Quel est le défi principal à relever? Quels changements sont visés? Qu'est-ce que vous voulez atteindre ou réaliser? À qui bénéficiera le plan d'action?
- Cinq cartes jaunes sur lesquelles sont inscrits chacun des verbes suivants : favoriser, réduire, améliorer, prévenir, augmenter + une carte jaune vierge pour favoriser la créativité ;
- Une carte bleue sur laquelle est écrit : Pourquoi?

Chaque groupe doit d'abord répondre aux questions des cartes blanches. Il tente ensuite de formuler un but en commençant par un des verbes proposés ou non. Il termine en mettant son énoncé à l'épreuve du « Pourquoi? » de la carte bleue. Les réponses doivent intégrer des éléments du cadre légal et identitaire, des faits saillants de la recherche et des portraits du territoire et de l'organisation.

3.2.2 Choisir les objectifs du plan d'action

*« Le travail de la pensée ressemble au forage d'un puits;
l'eau est trouble d'abord, puis elle se clarifie. »*

Proverbe Chinois

Si le but établit ce que vous désirez ultimement atteindre, les objectifs, quant à eux, viennent baliser la route. Ils sont choisis en fonction de leur capacité à venir réduire l'écart qui existe entre la situation actuelle et la situation désirée. Comme il est impossible de relever tous les défis en même temps, il s'agit de déterminer les objectifs que vous jugez les plus pertinents pour atteindre votre but, tout en respectant votre capacité d'agir. Le choix peut être difficile. **Il sera basé sur deux questions incontournables :**

- Comment faire pour atteindre votre but?
- Qu'est-ce qui aura le plus d'incidence sur l'atteinte de ce but?

Vous fixerez vos objectifs en formulant des énoncés concis qui indiquent ce que vous devez accomplir pour atteindre votre but. **Un objectif doit être observable et évaluable. L'énoncé doit commencer par un verbe d'action, indiquer les personnes visées, préciser le changement souhaité et l'échéance.** Vous décrirez ainsi sur quel aspect vous voulez agir plus précisément. Votre plan d'action peut posséder plus d'un objectif, mais il est préférable de se limiter à quelques-uns. **Soyez réalistes.** Trop d'objectifs risquent d'entraîner un découragement, un éparpillement ou un abandon.

Après avoir procédé à un premier remue-méninges, il est opportun de reprendre chacun des objectifs retenus et de les soumettre au test des questions-filtres :

- Est-ce que cet objectif représente la meilleure façon d'atteindre votre but?
- Est-il réaliste?
- Est-il clair?
- Est-il mesurable?
- Est-il cohérent avec les faits saillants de la recherche?
- Est-il adapté à la réalité de votre territoire et de votre organisation?
- Saura-t-il susciter l'engagement et la mobilisation des différents acteurs?

Modèle logique (exemple)

BUT	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACTS
	<p>1. Améliorer le soutien au développement offert par les RSG aux enfants les plus vulnérables</p> <p>2. Améliorer les pratiques d'accompagnement des familles les plus vulnérables dans l'exercice de leur rôle parental</p> <p>3. Augmenter la fréquentation des services de garde en milieu familial par les enfants de familles défavorisées</p>				



Par quatre chemins...

La cible : Il s'agit de dessiner une cible sur une grande feuille et d'inscrire au centre le but précédemment identifié. Par la suite, on invite les participants à écrire sur de petits cartons tous les éléments pouvant favoriser l'atteinte de ce but. On colle ensuite les divers éléments en les situant par rapport au centre de la cible (placer le plus près du centre ceux qui ont le plus d'incidence sur l'atteinte du but). Le groupe sera ensuite invité à retenir 2 ou 3 éléments parmi ceux qui sont le plus près du centre. Il devra reformuler chacun d'eux sous forme d'objectif : **Verbe d'action + ce qui fera l'objet d'un changement + les personnes ciblées.**

3.2.3 Analyser les ressources disponibles

« Ce que je veux, c'est savoir ce qu'il m'est possible et ce qu'il ne m'est pas possible de faire »

Richard Bach

Les objectifs étant établis, le moment est bientôt venu de choisir les moyens ou activités à mettre en œuvre. Mais afin de rester réaliste, il faut au préalable **avoir une idée des ressources humaines, matérielles et financières à votre disposition**. Un survol de la marge de manœuvre (allocations pour milieu défavorisé ou pour enfants handicapés, surplus budgétaires, programmes de subvention, personnel généraliste ou spécialisé, locaux, équipement, etc.) situera le comité porteur ou la personne qui pilote la démarche d'élaboration du plan d'action quant à l'envergure à y donner.

3.2.4 Sélectionner les activités à mettre en œuvre

« Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un a planté un arbre il y a longtemps »

W. Buffett

Quoi faire? Comment vous y prendre? Si le but et les objectifs constituaient l'âme et le cœur du plan d'action, ce sont les activités qui vont en constituer le moteur. **Ces activités doivent s'articuler de façon logique avec les objectifs**. Chaque activité retenue devrait être **pertinente et nécessaire** à l'atteinte des objectifs.

La « sélection » des activités devrait être le résultat d'un processus rigoureux. Il peut y avoir plus d'une activité par objectif et ces activités doivent être complémentaires, cohérentes et s'inscrire dans une séquence logique d'actions. Les conseils suivants vous aideront à faire votre choix :

- Le terme « activités » doit être pris au sens large. Évitez de l'envisager uniquement sous l'angle des activités de formation ou de développement professionnel. La formation n'est pas toujours le seul ou le meilleur moyen d'atteindre un objectif. La révision de vos façons de faire le recrutement du personnel ou la reconnaissance des RSG, le développement d'une politique d'accueil ou des rencontres périodiques avec les organismes communautaires famille de votre secteur, par exemple, pourraient avoir une incidence plus grande sur l'accessibilité qu'une conférence ou une formation.
- Résistez à la tentation de sauter sur la nouvelle tendance ou le programme novateur, attrayant et prêt à utiliser, à moins que celui-ci ne corresponde vraiment à la meilleure façon d'atteindre vos objectifs.
- Considérez la faisabilité (ressources humaines et financières à y consacrer) et la pertinence des activités que vous désirez entreprendre. Encore une fois, il faut rester réaliste.
- Considérez également l'efficacité (rapport coût-efficacité). Une activité demandant de grandes ressources financières n'est pas nécessairement celle qui apportera les meilleurs résultats.

Cette sélection doit se faire minutieusement, en se posant quelques questions :

- Cette activité est-elle pertinente? Permet-elle vraiment d'atteindre votre objectif?
- Est-elle réaliste?
- Est-elle cohérente avec les faits saillants de la recherche?
- Est-elle adaptée à la réalité de votre territoire et de votre organisation?
- Saura-t-elle susciter l'engagement et la mobilisation des personnes concernées?
- Les différentes activités retenues pour atteindre un même objectif sont-elles cohérentes, complémentaires et bien articulées?

En vous assurant toujours au premier chef de leur pertinence, faites preuve d'originalité, d'audace et de diversité lors de la sélection de vos activités. Une stratégie nouvelle pourra souvent contribuer à la mobilisation des personnes concernées.

Nous présentons à l'annexe 5 un répertoire d'activités pouvant être intégrées à un plan d'action autour de l'intervention en contexte de vulnérabilité. Vous pourrez vous en inspirer pour choisir ce que vous désirez entreprendre **en vous assurant que les activités retenues soient celles qui vous permettent le mieux d'atteindre les objectifs** de votre plan d'action.

Modèle logique (exemple)

BUT	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACTS
	1.	<ul style="list-style-type: none"> A. Formation et accompagnement des RSG autour du programme Jeux d'enfants B. Implantation d'un mécanisme de repérage des RSG accueillant des enfants ou familles cumulant plusieurs facteurs de risque C. Mise en place d'une stratégie étroite d'accompagnement des RSG accueillant des enfants ou familles cumulant plusieurs facteurs de risque 			

3.2.5 Déterminer les indicateurs de réussite et les résultats attendus

*« Dans toutes affaires humaines il faut risquer pour réussir.
C'est de la juste évaluation des chances de gain et de perte que dépendent les grands succès. »*

Gustave Le Bon

Si le but, les objectifs et les activités se situent du côté de ce qui est souhaité, désiré et recherché, les résultats correspondent à ce qui est attendu concrètement par la mise en œuvre du plan d'action. Pourquoi parler d'indicateurs et de résultats alors qu'on en est à l'étape de planification? L'identification précise des résultats attendus à partir d'indicateurs prédéterminés vous permettra éventuellement de contrôler l'implantation, d'évaluer le plan d'action et de procéder aux ajustements nécessaires.

Qu'est-ce qu'un indicateur de réussite? C'est un indice, une information, une donnée qui permet de témoigner de la réalisation d'une activité ou d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs ou du but.

Pourquoi est-ce important de déterminer des indicateurs? Trop souvent, l'évaluation d'une activité, d'un projet ou d'un plan d'action se fait de façon intuitive ou sur la base de la satisfaction immédiate des participants. Mais cette façon de faire a de nombreuses limites, entre autres, elle ne permet pas de mettre en lumière tout ce qui a été fait ou d'évaluer l'atteinte des objectifs et la persistance des effets dans le temps. Les indicateurs permettent de **baliser et d'objectiver** la supervision de la mise en œuvre de vos activités et l'évaluation finale du plan d'action.

Comment procéder?

1. Tout d'abord, il faut **identifier au moins un indicateur pour chaque activité et pour chaque objectif**. Ces indicateurs de réussite sont quantitatifs ou qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs s'expriment sous forme numérique, par exemple :

- **Un nombre absolu** : nombre de parents ayant participé au programme, nombre de demandes d'accompagnement, nombre d'enfants bénéficiant d'ECP, nombre d'enfants dont le contrat n'a pas été renouvelé, nombre d'éducatrices ayant implanté un rituel de lecture interactive, etc. ;
- **Un pourcentage** : % de RSG ayant accueilli un enfant ECP, % de places réservées dans le cadre d'un protocole avec le CSSS, % d'enfants dont la langue maternelle n'est pas le français, etc. ;
- **Une moyenne** : la durée moyenne de fréquentation des enfants bénéficiant d'ECP, la durée moyenne de temps consacré aux communications avec les parents.

Les indicateurs qualitatifs, quant à eux, reflètent les perceptions, les opinions, les attitudes et le comportement des gens. Afin de pouvoir s'y référer lors de l'évaluation du plan d'action, ils sont souvent exprimés de façon quantitative, comme :

- La cote moyenne de qualité globale ;
- La cote moyenne de qualité à l'item « mathématiques » (ÉÉEP-R) ;
- Le niveau moyen de satisfaction des parents face à la communication avec le CPE (sur une échelle maison) ;
- Le pourcentage de participants ayant déclaré un haut niveau de satisfaction; la mesure du sentiment d'auto-efficacité des RSG ou du personnel de soutien, etc.

Les indicateurs quantitatifs sont plus simples à employer. Par contre, ils ne conviennent pas toujours. Les indicateurs qualitatifs offrent quant à eux une richesse d'information qui peut être très utile pour prendre des décisions éclairées concernant les suites à donner à votre plan d'action.

2. Ensuite, il faut **prévoir les méthodes de cueillette de données**.

Pour chaque indicateur, il faut prévoir une méthode de cueillette de données. Envisagez toutes les méthodes et toutes les sources de renseignements possibles, y compris des méthodes que vous pourriez mettre au point vous-même comme un sondage auprès des participants ou un groupe de discussion. Souvenez-vous que vous avez **besoin de renseignements qui mesurent directement ce que vous tentez d'évaluer ou de décrire**.

Exemples d'instruments de collecte

- Journal de bord du plan d'action ;
- Base de données (ex. : liste des participants, registre des demandes de soutien, dossiers des enfants, dossiers du personnel ou des RSG, etc.) ;
- Questionnaires (évaluation à la fin d'une rencontre, bilan des apprentissages, sondage, questionnaire aux parents ou aux partenaires, etc.) ;
- Observations (observations des pratiques; cette observation peut être faite avec l'aide d'échelles standardisées) ;
- Entrevues individuelles ou groupes de discussion (permet de recueillir des points de vue plus étoffés) ;

Soyez **réaliste** dans le choix des méthodes : vous devez avoir les compétences, le temps et le budget nécessaires pour les appliquer. Il est important, dès la planification du projet, de faire des estimations réalistes du temps, de l'argent et du matériel nécessaires à la collecte des renseignements servant à l'évaluation de votre projet. N'attendez pas au moment de commencer l'évaluation!

Dans les cas où on cherche à évaluer une amélioration, une réduction ou une augmentation, on doit **disposer de données de départ pour les comparer** aux données intermédiaires ou finales. En effet, le fait d'avoir 15 % des places qui sont utilisées par des enfants bénéficiant d'ECP ne devient intéressant que si on connaît la situation de départ (par exemple, 8 % d'ECP au temps « zéro » du plan d'action).

- Enfin, il s'agit de **déterminer les résultats attendus. Ces derniers viennent quantifier ou qualifier les indicateurs choisis.**

Le modèle logique identifie **trois niveaux de résultats qui s'articulent avec le but, les objectifs et les activités** :

- Les extrants** : ce sont les résultats à court terme, les produits directs des activités mises en œuvre. Ils sont observables dès que les activités ont été complétées ou même en cours de route, étant des conséquences immédiates de leur réalisation. L'identification des extrants permet de répondre à la question : **Qu'est-ce qui a été fait?** Ils témoignent des activités mises en œuvre. On retrouvera au moins un extrant par activité sélectionnée.

Modèle logique (exemple)

BUT	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	EXTRANTS		EFFETS	IMPACTS
			Indicateur	Résultat attendu		
	1.	A. B. C.	A. Nombre de RSG certifiées Jeux d'enfants N1 B. Efficacité du mécanisme de détection C. Nombre et fréquence d'interventions de soutien plusieurs facteurs de risque	A. 20 % des RSG certifiées JE N1 en juin 2011 B. Le mécanisme de détection est implanté et fonctionnel C. Trois interventions de soutien dans les deux premiers mois suivant la détection de situations de vulnérabilité		

- **Les effets** : ils constituent les résultats intermédiaires ou à moyen terme (1 à 3 ans) de la mise en œuvre des activités, ayant un rayonnement sur la population à qui s'adresse votre plan d'action. L'identification des effets permet de répondre à la question : **Qu'est-ce qui a changé?** Ils traduisent l'atteinte des objectifs. On devrait identifier au moins un effet pour chacun des objectifs.

Modèle logique (exemple)

BUT	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	EXTRANTS	EFFETS		IMPACTS
				Indicateur	Résultat attendu	
	1.			Score à l'Échelle d'observation de la qualité éducative (« structuration des activités » et « interactions avec les enfants »)	Augmentation de 0,5 points chez les RSG participant à la démarche	

- **Les impacts** : ce sont les résultats à long terme (3 à 10 ans) des actions posées. Ils décrivent l'incidence globale des activités sur les enfants et familles vulnérables ou sur la communauté en général. L'identification des impacts permet de répondre aux questions : **Quels sont les changements profonds et durables?** Le but est-il atteint?

Modèle logique (exemple)

BUT	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	EXTRANTS	EFFETS	IMPACTS
					Les enfants cumulant plusieurs facteurs de risque sont mieux préparés et mieux soutenus par leurs parents lorsqu'ils entrent à l'école

Modèle logique (exemple fictif)

BUT	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	EXTRANTS		EFFETS		IMPACTS
			Indicateur	Résultat attendu	Indicateur	Résultat attendu	
Améliorer la préparation à l'école des enfants vivant en contexte de défavorisation sur notre territoire	Améliorer le soutien au développement offert par les RSG aux enfants les plus vulnérables	Formation et accompagnement des RSG autour du programme Jeux d'enfants	Nombre de RSG certifiées Jeux d'enfants N1	20 % des RSG certifiées JE N1 en juin 2011	Indicateur	Résultat attendu	Les enfants cumulant plusieurs facteurs de risque sont mieux préparés et mieux soutenus par leurs parents lorsqu'ils entrent à l'école
		Implantation d'un mécanisme de repérage des RSG accueillant des enfants ou familles cumulant plusieurs facteurs de risque	Efficacité du mécanisme de détection	Le mécanisme de détection est implanté et fonctionnel	Score à l'Échelle d'observation de la qualité éducative (« structurel des activités » et « interactions avec les enfants »)	Augmentation de 0,5 points chez les RSG participant à la démarche	
	Mise en place d'une stratégie étroite d'accompagnement des RSG accueillant des enfants ou familles cumulant plusieurs facteurs de risque	Nombre et fréquence d'interventions de soutien	Trois interventions de soutien dans les deux premiers mois suivant la détection de situations de vulnérabilité				
	Révision de l'ensemble des pratiques du BC avec le filtre de l'approche centrée sur la famille (ACF)	Nbre de pratiques ou procédures conformes à l'ACF	75 % des procédures ou pratiques du BC conformes à l'ACF en juin 2011				
	Organisation conjointe d'activités BC/ Maison de la famille et CLSC : cuisine collective (CC) et ateliers ALI-bébé (AB)	Nbre de groupes de CC et AB Nbre parents des SGMF y participant	1 groupe de CC et 1 série AB en 2010-2011 5 parents des SGMF y participant				
	Consolidation des collaborations avec les intervenants du CSSS autour des familles bénéficiant du programme SIPPE	Nombre d'enfants bénéficiaires du programme SIPPE Taux de satisfaction des RSG, ACSPT et intervenantes SIPPE	5 enfants bénéficiaires du programme SIPPE en 2010-2011 Satisfaction élevée chez 75 % des RSG, ACSPT et interv. SIPPE				
	Implantation de communautés d'apprentissage des RSG sur la collaboration avec les parents et l'approche centrée sur la famille	Nombre de participantes ayant complété la démarche	20 % des RSG ont complété la démarche en juin 2011				
	Reconnaissance de RSG dans secteurs B et F (indices défavo.)	Nbre de RSG dans secteurs B et F	8 RSG dans secteurs B et F en juin 2011				
	Développement de partenariats avec les org. communautaires famille (OCF), le CLÉ et le CLSC	Nbre d'ententes de partenariats en juin 2011	4 ententes : avec les CLSC, les 2 Maisons de la famille et le CLÉ				
	Organisation d'un rallye de sensibilisation aux défis de l'accessibilité au printemps 2010	Nbre de participants au rallye (RSG et personnel BC)	40 % des RSG et 100 % du personnel du BC ayant participé				
	Augmenter la fréquentation des services de garde en milieu familial par les enfants de familles défavorisées.						Hausse de 50 % du nombre d'enfants cumulant plus de quatre facteurs de risque ou bénéficiant d'ECP

3.3 Organiser les activités sélectionnées

« *Ce qui est maintenant prouvé ne fut jadis qu'imaginé.* »

William Blake

Après avoir inséré les activités sélectionnées dans le modèle logique de planification, vous devrez procéder à l'opérationnalisation de chacune d'elles. Il s'agit ici d'organiser la mise en œuvre des activités. Pour ce faire, vous devrez répondre aux quatre questions suivantes (voir tableau à l'annexe 6).

- Pour qui ? Identifie à quelle clientèle l'activité sélectionnée s'adresse directement ;
- Comment? Détermine les étapes de la réalisation de l'activité et les ressources matérielles, humaines et financières nécessaires ;
- Quand ? Spécifie le calendrier de mise en œuvre ;
- Qui ? Précise les responsabilités de chacun et les collaborations possibles.

Vous aurez alors en mains toutes les informations vous permettant de produire un **budget, un échéancier de travail et établir les responsabilités de chacun.**

3.4 Réaliser les activités et superviser leur mise en œuvre

« *C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble* »

Montaigne

Maintenant que les étapes de planification et d'organisation sont complétées vient celle de la réalisation proprement dite des activités. Tout au long de celle-ci, vous aurez **la préoccupation d'en suivre la progression.**

Le suivi a pour but de réfléchir au processus en cours d'exécution du plan d'action. Vous devrez vous accorder des moments d'arrêt pour vérifier si vos actions se déroulent telles qu'elles étaient prévues. Cette étape peut servir à vous réajuster. Vous pourriez choisir d'ajouter ou d'ajuster une activité ou de mettre fin à une autre pour tenir compte de certaines contraintes ou changements dans votre réalité.

Voici quelques questions pouvant vous guider dans le suivi des activités :

- Réalisez-vous les activités prévues?
- Rencontrez-vous des obstacles ou des retards?
- A-t-on réussi à mobiliser les personnes visées?
- Devriez-vous modifier votre échéancier de travail?
- Les responsabilités sont-elles clairement définies et bien comprises?
- Avez-vous prévu les ressources humaines, matérielles et financières suffisantes?
- Utilise-t-on les ressources de manière optimale?

3.5 Procéder à l'évaluation finale

*« Les vérités qu'on aime le moins apprendre
sont celles que l'on a le plus d'intérêt à savoir »*

Proverbe Chinois

À la suite de la réalisation des activités planifiées, vous arriverez à l'étape d'évaluation finale de vos résultats. L'évaluation fournit des informations complètes sur les extrants et les effets. Cette étape permet d'estimer si l'ensemble de vos objectifs ont bel et bien été atteints. Elle viendra influencer les prises de décisions quant à la poursuite des activités ou au choix de stratégies à privilégier à l'avenir.

Tel que déjà mentionné, l'évaluation finale se réalise au terme de la mise en œuvre des activités, mais **elle doit être planifiée au préalable**, en identifiant les indicateurs et instruments de collecte vous permettant d'apprécier l'atteinte des divers résultats attendus.

En comparant les résultats obtenus à ceux qui étaient attendus, vous serez à même d'évaluer quatre aspects de base du plan d'action : **sa progression, sa pertinence, son efficacité et son efficience**. Pour évaluer ces aspects, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- Sa **progression** (extrants) : dans quelle mesure ce qui était prévu a-t-il été réalisé?
- Sa **pertinence** (effets) : les activités mises en œuvre ont-elles permis d'atteindre les objectifs qu'elles visaient? Sont-elles adaptées aux acteurs visés?
- Son **efficacité** (impacts) : le plan d'action a-t-il les répercussions souhaitées?
- Son **efficience** : quel est le rapport coût-efficacité? Les répercussions sont-elles à la hauteur des ressources humaines, matérielles et financières investies?

Si l'évaluation des extrants se réalise tout au long de la mise en œuvre et à la toute fin du projet, l'évaluation des effets doit se faire après un certain délai (parfois jusqu'à 3 ans après la fin des activités) pour avoir une idée juste des retombées à moyen terme. L'évaluation des impacts est quant à elle très difficile à envisager (complexe et onéreuse), à moins que le plan d'action du CPE ou du BC soit intégré à une recherche longitudinale menée par une équipe chevronnée de chercheurs.

« C'est le propre de l'homme de se tromper; seul l'insensé persiste dans son erreur »

Cicéron

Conclusion

« La réussite d'une production repose sur l'attention prêtée aux détails. »

David O. Selznick

Les enjeux relatifs à l'accueil et l'accompagnement des enfants vivant en contexte de défavorisation et de leurs familles sont nombreux. La démarche de conception de ce plan d'action a exigé du temps et de l'énergie et a sans doute entraîné de nombreux questionnements quant à la meilleure façon de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants. Ce travail aidera certainement votre organisation à poursuivre son cheminement vers une plus grande qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des familles vulnérables.

Maintenant que vous vous êtes investis dans la conception de votre plan d'action, il est important d'en assurer la réussite. Outre les différents outils de suivi et d'évaluation déjà mentionnés, il est primordial de rappeler quelques éléments d'éthique professionnelle et certaines valeurs clés qui auront une incidence directe sur le succès de vos activités et l'atteinte de vos objectifs :

- Engagement ;
- Rigueur et souplesse ;
- Confidentialité ;
- Respect de la diversité ;
- Solidarité ;
- Démocratie, partage des décisions ;
- Leadership ;
- Conviction profonde des capacités des différents acteurs en présence ;
- Respect de la propriété intellectuelle ...



Voilà autant d'éléments sur lesquels appuyer chacun des pas à poser. Gardez en tête que pour les enfants et familles vivant en contexte de défavorisation comme pour tous les autres, il faut croire en leurs capacités, en leur devenir, et miser systématiquement sur leurs forces avec la conviction qu'il s'agit de la meilleure voie pour garantir leur bien-être et ainsi favoriser l'égalité des chances pour tous.

Nous vous souhaitons de belles réussites, petites et grandes.

« Seul, on va plus vite mais ensemble on va plus loin »

Proverbe africain

Annexe 1 : Petit lexique à démêler

Accompagnement

Travailleuse autonome, agissant à son propre compte qui fournit dans une résidence privée des services de garde aux parents avec qui elle contracte. Elle est reconnue par un bureau coordonnateur suivant les conditions et modalités déterminées par règlement et est assujettie à sa surveillance. Elle s'engage, envers les parents des enfants qu'elle accepte de recevoir, à fournir des services de garde éducatifs conformément à la loi. Elle gère son entreprise de façon à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

1

Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

Somme des attitudes et des conduites favorables au développement harmonieux d'un enfant. Les _____ sont ancrées dans un contexte culturel. Ce sont des attributs susceptibles de se modifier au cours du temps.

2

Centre de la petite enfance (CPE)

Caractéristiques de l'enfant ou de son environnement accroissant la possibilité d'avoir des problèmes de santé physique et mentale, de même que des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage

3

Compétences parentales

Seuil critique à partir duquel le développement de l'enfant est compromis. Ce seuil est atteint lorsque l'enfant cumule quatre facteurs de risque et plus.

4

Défavorisation matérielle

Situations ou éléments agissant comme des points d'appui dans le développement de l'enfant, constituant des éléments susceptibles de contrebalancer l'effet négatif de certaines situations ou particularités de l'enfant ou de son environnement, ou du moins de les atténuer.

5

Défavorisation sociale

Les chercheurs associent le concept de _____ aux caractéristiques physiques, structurelles et interactionnelles de l'environnement du service de garde pouvant affecter l'expérience et le développement de l'enfant.

6

Facteurs de protection

Organisme à but non lucratif fournissant des services de garde éducatifs dans une ou plusieurs **installations**. Il s'engage à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu'il reçoit.

7

Facteurs de risque

Capacité du parent à percevoir et répondre adéquatement aux signaux que son enfant lui envoie.

8

Qualité des services de garde éducatifs

Organisme à but non lucratif agréé par le ministre pour coordonner, dans un territoire délimité, les services de garde éducatifs offerts par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'il a reconnues. Il a également pour fonctions d'assurer le respect des normes déterminées par la loi et de répartir les places subventionnées entre les RSG reconnues, selon les besoins des parents et les instructions du ministre.

9

Responsable de service de garde en milieu familial (RSG)

État observable et démontrable de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille et le groupe. Ce désavantage est dit _____ quand il reflète la fragilité du réseau social et l'isolement de l'individu ou de la famille.

10

Sensibilité parentale

Soutien que l'on apporte à des personnes (enfant, parents ou RSG) afin qu'elles puissent progresser dans leur cheminement ou leur développement.

11

Vulnérabilité

État observable et démontrable de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille et le groupe. Ce désavantage est dit _____ quand il est caractérisé par la privation de biens et commodités de la vie courante.

12

Réponses Petit lexique à démêler

Termes	Définitions (numéros)
Accompagnement	11
Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC)	9
Centre de la petite enfance (CPE)	7
Compétences parentales	2
Défavorisation matérielle	12
Défavorisation sociale	10
Facteurs de protection	5
Facteurs de risque	3
Qualité des services de garde éducatifs	6
Responsable de service de garde en milieu familial (RSG)	1
Sensibilité parentale	8
Vulnérabilité	4

Annexe 2 : Facteurs de risque et de protection

Facteurs de risque

Adapté de *Investir dans l'enfance*, 2003

Facteurs qui relèvent de l'enfant

- Exposition intra-utérine à des toxines
- Prématurité
- Petit poids à la naissance
- Anomalies congénitales, troubles médicaux, problèmes de santé physique ou mentale
- Déficits sensoriels, moteurs ou intellectuels
- Tempérament difficile
- Tonicité musculaire (hypo ou hypertonie)
- Hypersensibilité au toucher
- Troubles d'alimentation ou de sommeil
- Patron d'attachement insécurisant
- Pleurs fréquents et intenses
- Évolution non harmonieuse du développement
- Comportement perturbateur ou inhibé
- Anxiété, dépression, stress
- Capacité d'attention et de concentration limitée

Attitudes et comportements des parents

- Absence de préparation pendant la grossesse
 - Méconnaissance du développement de l'enfant
 - Non-respect des besoins fondamentaux et médicaux de l'enfant
 - Contact visuel déficient avec l'enfant
 - Insensibilité aux signaux et aux pleurs de l'enfant
 - Ton et termes hostiles à l'égard de l'enfant
 - Faible stimulation langagière
 - Affect négatif envers l'enfant
 - Pratiques éducatives coercitives, imprévisibles ou incohérentes
-

Antécédents et caractéristiques actuelles des parents / environnement

- Non-emploi ou faible revenu
 - Logement inadéquat, déménagements fréquents
 - Faible niveau d'étude
 - Monoparentalité
 - Parentalité précoce (parents adolescents)
 - Fréquentation d'un service de garde de faible qualité
 - Mauvais traitements, traumatismes ou deuil pendant l'enfance
 - Faible estime de soi
 - Antécédents d'échecs et de difficultés
 - Difficultés relationnelles
 - Habiletés intellectuelles limitées
 - Problèmes de santé physique et/ou mentale
 - Pessimisme dans la façon d'envisager l'avenir
 - Réseau d'entraide inadéquat (familial et autre)
 - Isolement social
 - Quartier insalubre
 - Activités criminelles
 - Toxicomanie
 - Expérience de placement en famille d'accueil
 - Difficulté à assumer des responsabilités
 - Structure et dynamique familiales instables
 - Violence familiale
-

Facteurs de protection

Adapté de *Investir dans l'enfance*, 2003

Facteurs qui relèvent de l'enfant

- Grossesse à terme
- Bon poids à la naissance
- Bon état de santé physique ou mentale
- Tempérament facile
- Tonicité musculaire normale
- Régularité dans les habitudes d'alimentation ou de sommeil
- Patron d'attachement sécurisant
- Pleurs peu fréquents et peu intenses
- Évolution harmonieuse du développement
- Bonne capacité d'attention et de concentration
- Capacité de s'apaiser

Attitudes et comportements des parents

- Préparation pendant la grossesse
- Bonne connaissance du développement de l'enfant
- Respect des besoins fondamentaux et médicaux de l'enfant
- Contact visuel adéquat avec l'enfant
- Sensibilité aux signaux et aux pleurs de l'enfant
- Ton et termes chaleureux à l'égard de l'enfant
- Bonne stimulation langagière
- Affect positif envers l'enfant
- Pratiques éducatives chaleureuses, prévisibles et cohérentes
- Techniques positives pour canaliser le comportement de l'enfant

Antécédents et caractéristiques actuelles des parents / environnement

- Au-dessus du seuil de faible revenu
- Logement stable et adéquat
- Rehaussement du niveau d'étude
- Fréquentation d'un service de garde de grande qualité
- Bonne estime de soi
- Antécédents de compétence et de réussite
- Habilités sociales et interpersonnelles
- Habilités intellectuelles et de résolution de problèmes
- Bonne santé physique et mentale
- Optimisme dans la façon d'envisager l'avenir
- Mécanismes d'adaptation et résilience
- Réseau d'entraide soutenant (familial et autre)
- Quartier dynamique et accueillant
- Capacité d'assumer des responsabilités
- Structure et dynamique familiales stables



Annexe 3 : Faits saillants des principales enquêtes et recherches des dernières décennies

Vrai ou faux?

Faits saillants des principales enquêtes et recherches des dernières décennies

Vrai ou faux?

		Vrai	Faux
1	Les trois premières années de vie sont déterminantes dans la trajectoire de l'être humain, à cause du développement accéléré des structures cérébrales.		
2	Le fait de naître et de grandir dans un milieu familial marqué par la pauvreté risque d'amener des répercussions négatives majeures sur le développement global de l'enfant, peu importe la durée de privation socio-économique.		
3	De tous les groupes, les familles monoparentales sont les moins exposées à la pauvreté.		
4	La pauvreté n'est pas qu'économique. Elle se traduit souvent par l'isolement, la marginalisation et le sentiment d'impuissance. Défavorisation matérielle et défavorisation sociale sont souvent au même rendez-vous.		
5	C'est le cumul de plusieurs facteurs de risque qui créent un contexte compromettant le développement harmonieux de l'enfant. En présence de deux facteurs de risque ou plus, on atteint un seuil critique à partir duquel le développement peut être compromis : on parle alors de contexte de vulnérabilité ou d'enfants vulnérables.		
6	En contexte de pauvreté, près d'un enfant sur deux est considéré vulnérable. Comparativement, dans les familles qui se situent au-dessus du seuil de suffisance du revenu, seulement un enfant sur dix se retrouve en situation de vulnérabilité.		
7	Les familles immigrantes sont proportionnellement moins nombreuses à vivre dans la pauvreté.		
8	Le revenu familial, la scolarité de la mère, l'état de santé de l'enfant à l'âge de 5 mois et les interactions parent-enfant sont des facteurs corrélatifs de façon particulièrement importante avec l'adaptation ultérieure de l'enfant.		
9	Les effets de la pauvreté sur le développement de l'enfant ne seraient pas totalement directs. En fait, cet impact serait davantage lié à des soins déficients ou à des pratiques éducatives inappropriées qu'à la seule privation de biens matériels.		
10	Les parents ayant peu de ressources financières présentent souvent un niveau élevé de stress et leur disponibilité affective s'en trouve diminuée, affectant ainsi les soins qu'ils prodiguent à leur enfant et la cohérence de leurs interventions.		
11	Deux fois plus d'enfants subissent de la violence sévère de la part de leurs parents dans les familles à revenu moyen ou élevé que dans les familles à faible revenu.		

	Vrai	Faux
12 La qualité des services de garde, des parcs et des équipements de jeu est généralement équivalente dans les milieux où se concentrent les familles défavorisées.		
13 Les enfants des milieux défavorisés sont trois à quatre fois plus nombreux à accuser des retards scolaires au primaire et au secondaire.		
14 Les enfants vivant dans une famille où les parents sont moins scolarisés ou disposent de revenus moins élevés fréquentent beaucoup moins les services de garde que la moyenne des enfants de leur âge et ceux qu'ils fréquentent sont de moindre qualité.		
15 Tous les enfants souffriront autant de la fréquentation d'un service de garde de qualité médiocre ou faible.		
16 Chez les enfants qui sont allés à la garderie dès l'âge de 18 mois ou de 29 mois, la position sociale (niveau de pauvreté) de la famille ne semble plus jouer sur les habiletés langagières.		
17 Le développement de l'enfant est d'abord et avant tout dépendant du service de garde qu'il fréquente		
18 La qualité des soins parentaux est le prédicteur le plus important des compétences cognitives de l'enfant, plus de quatre fois supérieure à la qualité du service de garde et au revenu familial.		
19 Le soutien social reçu par les parents dans l'exercice de leur rôle n'influence pas le développement des enfants.		
20 Les enfants dont les parents ont reçu un bon soutien social précoce (à 18 ou 29 mois) présentent une probabilité plus grande d'avoir un niveau supérieur d'habiletés langagières à l'âge de six ans, peu importe leur niveau socio-économique.		
21 Certains CPE actualisent leur mission éducative, sociale et communautaire en se préoccupant tout particulièrement des enfants les plus vulnérables et en adaptant leur offre de services aux besoins des familles habitant le quartier ou le village.		
22 Les parents vulnérables exigent, pour être soutenus dans l'acquisition et l'exercice de leurs compétences parentales, des pratiques professionnelles qualitativement différentes de celles qui s'appliquent avec les parents n'ayant pas un statut de vulnérabilité.		
23 Les approches semblant avoir le moins d'impacts sur le développement des compétences parentales seraient celles faisant appel à la valorisation du pouvoir d'agir et à la mobilisation des communautés autour du bien-être des jeunes enfants.		
24 Si on se réfère aux caractéristiques propres à l'enfant, les meilleurs prédicteurs de la réussite scolaire ultérieure seraient, dans l'ordre, les habiletés logicomathématiques, les habiletés langagières et la capacité d'attention du jeune enfant à l'entrée à l'école.		
25 La fréquentation d'un service de garde peut influencer positivement la trajectoire développementale du jeune enfant vivant en contexte de vulnérabilité. Cet effet réparateur du milieu de garde est observable, peu importe le niveau de qualité présent dans le milieu.		

Faits saillants des principales enquêtes et recherches des dernières décennies

Corrigé

	Vrai	Faux	
1	X		
2		X	Plus la durée de privation socio-économique est longue, plus les dommages (...) seront importants.
3		X	De tous les groupes, les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté.
4	X		
5		X	Selon Japel et al. c'est en présence de quatre facteurs de risque ou plus qu'on atteint ce seuil critique à partir duquel le développement des enfants peut être compromis.
6	X		
7		X	Les familles immigrantes, qui comptent en moyenne plus d'enfants que les autres familles canadiennes (Bélanger et Gilbert, 2006), sont beaucoup plus nombreuses à vivre dans la pauvreté.
8	X		
9	X		
10	X		
11		X	Deux fois plus d'enfants subissent de la violence sévère de la part de leurs parents dans les familles à faible revenu que dans les familles à revenu moyen ou élevé.
12		X	La qualité des services de garde, des parcs et des équipements de jeu est bien souvent inférieure dans les milieux où se concentrent les familles défavorisées.
13	X		
14	X		
15		X	L'enfant le plus vulnérable est celui qui souffrira le plus de la fréquentation d'un service de garde de qualité médiocre ou faible.
16	X		
17		X	Le développement de l'enfant est d'abord et avant tout une histoire de famille.
18	X		
19		X	Le soutien reçu par les parents dans l'exercice de leur rôle favorise le développement des enfants autant qu'un soutien social déficient peut être préjudiciable à toute la famille.

	Vrai	Faux	
20	X		
21	X		
22		X	Les parents vulnérables n'exigent pas, pour être soutenus dans l'acquisition et l'exercice de leurs compétences parentales, des pratiques professionnelles qualitativement différentes de celles qui s'appliquent avec les parents n'ayant pas un statut de vulnérabilité.
23		X	Les approches semblant avoir le plus d'impacts sur le développement des compétences parentales seraient celles faisant appel à la valorisation de leur pouvoir d'agir et à la mobilisation des communautés autour du bien-être des jeunes enfants.
24	X		
25		X	Cet effet réparateur du milieu de garde n'est observable que dans la mesure où il s'agit d'un milieu présentant des standards élevés de qualité.



Annexe 4 : Portrait de votre territoire

Caractéristiques sociodémographiques de la population

Indicateur	Total Québec	Territoire du CPE-BC
Population totale Estimée en 2008 ISQ	7 750 504	
Population 0-4 ans Estimé en 2008 ISQ	400 605	
Nombre d'enfants 0-17 ans dans les familles monoparentales prestataires de l'aide de dernier recours juillet 2009	70 481	
Nombre d'enfants 0-17 ans dans les familles biparentales prestataires de l'aide de dernier recours juillet 2009	44 250	
Couples avec enfants à faible revenu, 2006 ISQ	60 440	
Familles monoparentales à faible revenu, 2006 ISQ	82 640	
Population autochtone en 2007 Portrait des nations autochtones du Québec	76 787	
Population immigrée au Recensement de 2006 MICC	851 560	
Taux de fécondité (15-19 ans) 2008 ISQ	10,1/1000	
Taux de décrochage scolaire 2007 ISQ	25,3/100	

Annexe 5 : Répertoire d'activités pouvant être intégrées à un plan d'action en contexte de vulnérabilité

Répertoire d'activités pouvant être intégrées à un plan d'action en contexte de vulnérabilité.

Pour favoriser l'accessibilité aux services de garde :

- Distribution de « gratteux » promotionnels du service de garde dans les résidences du quartier ;
- Journée portes ouvertes annoncée de façon originale ;
- Création de liens avec les organismes communautaires famille par des visites périodiques réciproques (service de garde et organisme communautaire). Par exemple, s'associer avec la Maison de la famille, le comptoir alimentaire, la friperie ;
- Développement de partenariats étroits avec les CSSS (programme SIPPE), CLÉ ou Centre Jeunesse ;
- Services de garde en soirée ou de fin de semaine ;
- Offre de services à temps partiel ;
- Mini-installations situées au cœur des secteurs très vulnérables ;
- Établir une priorité aux enfants vulnérables (cumul de 4 facteurs de risque) pour l'octroi de places.

Pour favoriser un meilleur arrimage avec les ressources et le développement de partenariats solides :

- « Speed Ressources » (Activité de mise en relation des RSG et des organismes de la communauté, selon la formule du « Speed dating ») ;
- Identifier une personne répondante ;
- Produire et diffuser un petit journal ;
- Développer un projet conjoint. Par exemple, un projet de réutilisation du matériel recueilli par une friperie ;

Pour accroître le soutien aux familles :

- Développement de cuisines collectives dans l'enceinte du CPE ;
- Ateliers parents-enfants dans les locaux du CPE ;
- Ateliers parents-RSG ;
- Groupes Parents-soleil ;
- Maison ouverte aux confins du CPE ou du BC ;
- Implantation d'une philosophie de valorisation du pouvoir d'agir ;
- Développement des habiletés réflexives ;
- Organisation d'activités parents-enfants-personnel éducateur ;
- Participation à des projets ou corvées collectifs ;
- Visites à domicile du personnel éducateur ;
- Collaboration avec associations de groupes culturels ;
- Créer un groupe de dialogue interculturel ;
- Bottin de ressources à diffuser.

Pour contribuer à créer des environnements favorables aux tout-petits :

- Actions de revendications pour une amélioration des conditions de vie du quartier ou de la municipalité : espaces conviviaux, accès aux services, bibliothèque roulante, parcs adaptés et en bon état, accès facilité à des aliments sains et abordables (comptoirs alimentaires, marché public itinérant, etc.) ;
- Participation ou initiation d'activités de mobilisation de la communauté ;
- Représentations pour favoriser le transport actif (dénivellement des trottoirs, sentiers sécuritaires, arrêts ou feux de circulation, etc.) ;
- Système de transport collectif ou de soutien au transport individuel.

Pour développer la sensibilité et l'ouverture du personnel :

- Soirées témoignage ;
- Soirées échange ;
- Visionnement de films et discussion ;
- Rallye-photos dans le quartier ;
- Capsules/Questions éclair/Vrais ou faux ;
- Revoir les critères de sélection ou de reconnaissance du personnel ;
- Prévoir une activité initiale de sensibilisation aux valeurs du service.

Pour rehausser le niveau de qualité des services offerts :

- Activités de développement professionnel des RSG dans les locaux du CPE; avec ou sans enfants ;
- Développement professionnel du personnel du BC ou CPE : développement de l'enfant (en particulier les dimensions langagière, socio-affective et cognitive), soutien au développement de la sensibilité et des compétences parentales, soutien à la famille,
- Diminution des ratios éducatrice-enfant ;
- Réorganisation des horaires de travail pour favoriser la continuité et la création de liens de confiance entre les éducatrices et les parents ;
- Développement de matériel ou de salles permettant l'intégration sensorielle ;
- Développement des habiletés réflexives ;
- Implantation de programmes de soutien au développement de l'enfant ;
- Valorisation des interactions dyadiques ou en petits groupes ;
- Développement d'activités, de salles ou d'espaces incitant les parents à participer au vécu du service de garde ;
- Diversification des représentations culturelles (matériel de jeu, illustrations, repas, musique, etc.) ;
- Développement de services de soutien professionnel (psychoéducation, orthophonie, ergothérapie, etc.) ;
- Vitres sans tain dans certains locaux pour permettre l'observation ;
- Vidéo-feedback et analyse interculturelle ;
- Jumelage ou système de mentorat.



Annexe 6 : Tableau d'opérationnalisation des activités

Quoi? (activité sélectionnée)			
Pour qui? À qui le moyen s'adresse (RSG, parents, partenaires...)	Comment? Ressources humaines, matérielles et financières nécessaires	Quand? Dates de réalisation	Qui? Responsabilités de chacun

Voici un exemple :

Quoi? (activité sélectionnée)			
Formation et accompagnement des RSG autour du programme Jeux d'enfants			
Pour qui? À qui le moyen s'adresse (RSG, parents, partenaires...)	Comment? Ressources humaines, matérielles et financières nécessaires	Quand? Dates de réalisation	Qui? Responsabilités de chacun
Cette formation sera donnée à un groupe de RSG accueillant déjà des enfants vivant en contexte de vulnérabilité	Recrutement des RSG	Novembre 2010	L'ACSPT
	Organisation de la formation	Décembre 2010	L'ACSPT
	Réservation des locaux	Décembre 2010	L'ACSPT
	Commande du matériel	Décembre 2010	L'ACSPT
	Formation des RSG (12 heures de formation)	Février-Mars 2011	L'ACSPT
	Accompagnement des RSG (6 heures par RSG)	Avril-Décembre 2011	L'ACSPT
	Début des activités auprès des parents	Printemps 2011	La RSG

Références

- ¹ Côté, Christian (2000) Conférence sur les fonctions parentales. <http://www.regroupement.net/conference.pdf>
- ² Rancourt, Lise et al. (2006) *Guide d'évaluation des capacités parentales : adaptation du guide de Steinhauer*. CJM. 43p.
- ³ Japel, Christa (2008) Risques, vulnérabilité et adaptation : les enfants à risque au Québec. *Choix IRPP*, vol. 14, no 8.
- ⁴ Japel, C., Tremblay, R. E. et Côté, S. (2005). La qualité, ça compte ! *Choix IRPP* 11 (4).
- ⁵ Le projet Grandir ensemble (2007-2009), mené par les Regroupements de centres de la petite enfance et financé par la Fondation Lucie et André Chagnon, vise à favoriser l'égalité des chances en soutenant le développement des compétences du personnel des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial au sujet de l'intervention en contexte de défavorisation.
- ⁶ *Ibid*, Japel, C. (2008) et
- ⁷ Bigras, N., Pomerleau, G., Malcuit, G. Et Blanchard, D. (2008). Le développement des enfants vivant dans des conditions de risques psychosociaux : les services de garde peuvent-ils faire une différence? *Revue de psychoéducation*. 37 (1) 1-26.
- ⁸ Regroupement des centres de la petite enfance de Québec et Chaudière-Appalaches (2009). *Nous prendrons le chemin : œuvrer en contexte de défavorisation, une mission très spéciale*.
- ⁹ Institut de la santé publique du Québec (2007). *Riches de TOUS nos enfants, la pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans*.
- ¹⁰ *Ibid*, Japel, C. (2008)
- ¹¹ *Ibid*, Japel, C. (2008)
- ¹² *Ibid*, Japel, C. (2008)
- ¹³ Tarabulsky, G. (2008) *Œuvrer auprès des enfants vulnérables : le défi des connaissances, de la stabilité et de l'intégration des services*.
- ¹⁴ *Ibid*, Tarabulsky, G. (2008)
- ¹⁵ *Ibid*, Japel, C. (2008)
- ¹⁶ *Ibid*, Bigras, N. et al. (2008)
- ¹⁷ *Ibid*, Tarabulsky, G. (2008)
- ¹⁸ *Ibid*, INSPQ (2007)
- ¹⁹ *Ibid*, INSPQ (2007)
- ²⁰ *Ibid*, INSPQ (2007)
- ²¹ NICHD (2002) Child Care structure-process-outcome: direct and indirect effects of child-care quality on young children's development. *Psychological Science*. 13 (3) 199-206
- ²² *Ibid*, Bigras, N. et al. (2008)
- ²³ *Ibid*, INSPQ (2007)
- ²⁴ *Ibid*, INSPQ (2007)
- ²⁵ *Ibid*, INSPQ (2007)
- ²⁶ *Ibid*, Bigras, N. et al. (2008)
- ²⁷ *Ibid*, Bigras, N. et al. (2008)
- ²⁸ *Ibid*, Japel, C. (2008)
- ²⁹ *Ibid*, INSPQ (2007)
- ³⁰ *Ibid*, Tarabulsky, G. (2008)
- ³¹ *Ibid*, NICHD (2002)
- ³² Miron, J-M. et Lacharité, C. (2003). *Mieux connaître pour mieux se concerter, prévenir et intervenir en négligence : une recherche en CPE volet familial*.
- ³³ Miron, J-M (2008) *Le développement et la valorisation des compétences parentales en contexte de vulnérabilité : quel rôle peut jouer le CPE*
Présentation au Colloque Québec-Strasbourg
- ³⁴ *Ibid*, Miron, J-M (2008)
- ³⁵ Duncan, G. J.(2007) School Readiness and later achievement. *Developmental Psychology*
- ³⁶ *Ibid*, Tarabulsky, G. (2008) et *Ibid*, Bigras, N. et al. (2008)

*« Il n'y a personne qui soit né sous une mauvaise étoile,
il n'y a que des gens qui ne savent pas lire le ciel. »*

Dalāi Lama

**GRAND R
ENSEMBLE.**